L'interfédé CISP

Rapport d'activités 2017

Wallonie
LE FONDS SOCIAL EUROPEEN ET LA WALLONIE INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR

L'interfédé CISP

TABLE DES MATIÈRES

Introduction : L'Interfédé d'aujourd'hui à demain 3

MISSION 1 : Coordonner et soutenir le développement pédagogique des centres et la gestion administrative des centres 4

1.1. Soutien aux opérateurs CISP
1.2. Reconnaissance et valorisation de la formation des stagiaires.
1.3. Soutenir la cohérence sectorielle et apporter un soutien pédagogique aux centres

MISSION 2 : Représenter le secteur 8

2.1. Premier Salon CISP : 18 mai 2017
2.2. Représenter le secteur au niveau des instances régionales compétentes en matière de formation
Le cabinet du ministre et administration de la formation professionnelle
La commission d'agrément CISP
Le Forem
La commission des opérateurs de l'accompagnement individualisé

2.3. Représenter le secteur au niveau des instances communautaires compétentes en matière de formation

MISSION 3 : Renforcer la coopération des centres au niveau sous régional 18
Cadre de l'action des plateformes CISP
Actions des plateformes CISP en 2017
Cadre de l'action des IBEFE

MISSION 4 : Affecter du personnel dans le cadre du dispositif CEFO 21

MISSION 5 : Coordonner l'offre et les besoins de formation du personnel des centres et du personnel affecté dans le cadre du dispositif CEFO 24

5.1. Coordonner l'offre et les besoins de formation du personnel des centres et des équipes des fédérations et de l'Interfédé et des équipes des fédérations et de l'Interfédé
5.1.1. Coordonner le dispositif de formation continuée des travailleurs et des équipes de l'Interfédé
5.1.2. Proposer chaque année une offre de formation pertinente aux travailleurs et aux équipes
5.1.3. Piloter l'action de formation
5.4. Communiquer à propos de l'offre de formation

5.2. Coordonner l'offre et les besoins de formation du personnel affecté dans le cadre du dispositif CEFO

MISSION 6 : Analyser l'évolution de l'offre de formation des centres et du public concerné 34

Analyses relatives aux stagiaires des CISP
Analyses relatives aux travailleurs des CISP
Contribution au rapport analytique et prospectif 2015 des IBEFE
Conférence-débat : « CISP, créateurs d'alternatives. L'enquête Noir Jaune Blues interroge le secteur »

MISSION 7 : Participer à l'élaboration de référentiels de formation (SFMQ) 37

MISSION 8 : Coordonner et soutenir l'élaboration de référentiels (non SFMQ) et la conception des outils méthodologiques ou pédagogiques 38

MISSIONS TRANSVERSALES
1. Communication interne et externe de l'Interfédé et du secteur CISP 39
2. Représenter le secteur dans les instances de concertation sociale 43

Le personnel de l'Interfédé 45
L'assemblée générale et le conseil d'administration 46
Les représentant(e)s des plateformes CISP et des Bassins EFE 47

Introduction

L'Interfédé d'aujourd'hui à demain

Aujourd'hui, nos missions et nos objectifs sont désormais déterminés par le décret CISP. Nous devons continuer à accompagner et interroger la mise en œuvre de cette réforme dans nos pratiques, renforcer et développer de nouvelles compétences avec et pour notre public notamment en matière de projet postformation. Les personnes en formation sont le moteur et la finalité de nos actions depuis le début de notre histoire. Les stagiaires sont une vraie ressource tout comme le sont les travailleurs des centres, des fédérations et de l'Interfédération.

Les enjeux seront de garder notre identité, notre autonomie associative ainsi que la souplesse et la diversité d'une offre de formation de qualité tout en préservant notre public afin qu'il ait des perspectives d'emploi à court, moyen ou long terme. Et au vu de l'évolution de notre société et de ses modèles technologiques, économiques et sociaux, nous pouvons aussi nous questionner : y aura-t-il toujours demain de l'emploi durable et de qualité pour toutes et tous ? Quels seront les effets des mutations du monde du travail sur la population, sur le public le moins qualifié, le moins diplômé ? En quoi les nouvelles technologies seront-elles un levier ou un obstacle pour permettre à chacun de trouver sa place dans une société qui juge encore et toujours par la valeur travail ?

À nous de participer à la valorisation des compétences de nos publics, de les soutenir et de les armer contre les dérives de l'État social actif, sa violence institutionnelle, ses politiques contre-productives, du tout à l'emploi rapide. À nous de résister à l'uniformisation et à l'adéquationnisme. Le monde de demain ne doit pas concerner que les personnes les plus proches de l'emploi et reléguer sur une voie sans issue celles sur lesquelles on a accolé une étiquette de non-employabilité. L'enjeu d'une action d'insertion socioprofessionnelle ne se réduit pas à un seul résultat chiffré de remise à l'emploi. Notre action présuppose aussi un regard qualitatif et une prise en considération de la personne dans sa globalité en visant l'amélioration de son bien-être.

Nos réponses aux problématiques rencontrées par le secteur doivent avant tout être centrées sur notre public, ses projets et besoins. C'est en cela que nous sommes le secteur de l'insertion socioprofessionnelle et que nous entendons bien le rester. Nos fondamentaux sont ancrés dans le social, l'économique et le pédagogique. Notre action, fondée sur les valeurs de justice sociale et de solidarité, vise l'émancipation individuelle et collective des stagiaires qui entrent en formation dans nos centres.

Aujourd'hui et demain, nous devons développer la mutualisation de nos pratiques, occuper le terrain de manière constructive et active. Nous devons amplifier les collaborations, créer des alliances respectueuses de nos partenaires, de nos interlocuteurs et de nous-mêmes. Et là où c'est nécessaire, résister à l'exclusion et la stigmatisation de notre public.

Nous devrons certainement argumenter, convaincre, rassembler, lutter, mais n'est-ce pas là l'essence même de notre engagement militant ?

Anne-Hélène Lulling,
Secrétaire générale

MISSION 1 : Coordonner et soutenir le développement pédagogique et la gestion administrative des centres

1.1. Soutien aux opérateurs CISP

L'Interfédé a, comme les années précédentes, coordonné cette action réalisée en partenariat avec les cinq fédérations membres de l'Interfédé.
Les actions de soutien menées par les fédérations envers leurs affiliés sont multiples. Elles sont caractéristiques de leur histoire, de leur ancrage, de leur mode de relations, de leurs moyens financiers et en ressources humaines. Néanmoins, toutes proposent aux centres CISP qui y sont affiliés un support, de nature collective et individuelle, en vue de leur permettre d'assurer au mieux leurs missions.
Pour ce faire, elles mettent à leur disposition des informations, des formations et des accompagnements individualisés et/ou collectifs dans différents domaines. De très nombreuses actions permanentes d'accompagnement et de soutien, sur les plans administratif, financier, juridique, socio pédagogique… ont été menées par l'Interfédé et les fédérations.
Les fédérations organisent également des groupes de travail sur des thématiques spécifiques ou lancent des projets novateurs, certains réservés à leurs membres, d'autres dans une perspective de mutualisation au bénéfice de l'ensemble du secteur.
Parmi les actions d'accompagnement les plus importantes réalisées par les fédérations en 2017, relevons le soutien des centres à la mise en adéquation de leurs offres de formation avec les prescrits du décret CISP et la mise en œuvre de leur nouvel agrément CISP qui a pris cours au 1er janvier 2017.

1.2. Reconnaissance et valorisation de la formation des stagiaires

Bien que les opérateurs de secteur ne soient pas considérés comme autorité compétente pour certifier les acquis d'apprentissage développés au cours d'une formation, ces derniers ont développé des partenariats principalement avec la Promotion sociale ou des collaborations avec les Centres de validation des compétences. Ces actions locales sont soutenues par un travail de représentation du secteur au sein des instances telles que le Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ), le Cadre francophone des certifications (CFC – comité d'expert), le Conseil de l'éducation et de la formation (CEF) et un travail de production en interne de référentiels.

En 2017, nous avons participé **au projet pilote « validation par dossiers »** porté par le Consortium de la validation des compétences (CVDC) autour du titre de compétence « d'employé administratif ». Au terme du projet, il s'avère que le dispositif de validation par dossier est complexe pour les stagiaires des CISP. En effet, réaliser et présenter un dossier nécessite pour les candidats de mobiliser des compétences différentes de celles qui sont nécessaires pour l'obtention du titre. Un dispositif de validation sur poste de travail serait plus porteur pour notre secteur.

Un groupe de travail validation des compétences qui comprenait une découverte du dispositif via des visites et des expérimentations d'épreuves au sein de centres de compétences a été mis sur pied. Quatre Centres de validation ont été visités par 73 travailleurs des CISP : Épicuris pour différents titres pour les métiers de bouche, le Centre IFAPME de Huy-Waremme pour le titre de jardinier, le Centre IFAPME de Charleroi pour le titre d'employé administratif, Centre Construform pour le titre de maçon. À noter que suite à ce groupe de travail, le CISP « Le Cesep » a entamé les démarches et a été agréé Centre de validation des compétences en lien avec un centre IFAPME pour le titre d'employé

administratif. Des centres CISP ont également développé des partenariats spécifiques avec certains Centres de validation.

Dans la suite de l'Assemblée sectorielle du 23 septembre 2015, le secteur CISP a souhaité – comme il l'a fait sur d'autres questions – augmenter la réflexivité des acteurs et le professionnalisme de leurs pratiques dans le domaine de l'évaluation et de la reconnaissance des acquis. Comme il est d'usage dans le secteur, les processus de formation et de co-construction d'outils méthodologiques sont menés par une démarche participative, afin de favoriser tant pour les fédérations que pour les centres les conditions d'organisations apprenantes. Dans cette optique, l'accent est mis sur le travail réel des professionnels, levier essentiel de l'amélioration des pratiques.
Pour cette raison, ces deux axes ont été au cœur du travail d'accompagnement du groupe de travail « Évaluation et reconnaissance des acquis » qui a démarré en 2016 :

- une démarche de co-construction de repères communs par le groupe de travail « **Évaluation et reconnaissance des acquis** » (GT ERA), afin de définir des méthodologies cohérentes avec une vision partagée ;
- un travail à partir des pratiques réelles, lors de rencontres avec des représentants de Centres sur **leurs pratiques d'évaluation**, afin de capitaliser l'expertise des acteurs au service des compétences collectives.

Le groupe de travail, animé par Gaëlle Chapelle[1], a réuni des représentants des 5 fédérations et de la coordination pédagogique de l'Interfédé. Sept centres ont été invités à décrire leurs pratiques d'évaluation.
L'ensemble des réflexions du GT est consigné dans un rapport qui a été validé par les différents participants. Cette note transcrit les positions, les actions et l'histoire que le secteur entretient avec l'évaluation. Le GT a émis plusieurs recommandations dont celle d'engager le secteur à construire un document de « balises » au sujet des pratiques d'évaluation, sous la forme d'un récit pour rendre compte de la diversité des pratiques.

1.3. Soutenir la cohérence sectorielle et apporter un soutien pédagogique aux centres

Le soutien pédagogique aux centres se réalisent également à travers **des groupes de travail-formation** inscrits dans le programme de formation continuée des travailleurs du secteur. Ils permettent aux travailleurs d'acquérir de nouvelles compétences et de construire leur positionnement professionnel à travers par exemple la mutualisation et la production d'outils pédagogiques.

Le **groupe de travail orientation** a poursuivi ses travaux. Des outils portant sur les quatre compétences qu'ils estiment essentielles dans le travail d'orientation (Écouter-accueillir ; Élargir ses représentations ; Soutenir l'émancipation de la personne ; Connaître le secteur) ont été expérimentés en groupe. Les présentations et analyses ont été consignées dans des fiches qui ont été présentées lors de la Matinale de l'Interfédé « Des outils pour l'orientation socioprofessionnelle » du 24 mars 2017. À terme, celles-ci seront accessibles à l'ensemble du secteur. Les fiches ont également été présentées au Salon de la formation et de l'insertion socioprofessionnelle (Salon CISP) du 18 mai 2017.

[1] ULB

Après avoir produit les référentiels de l'ouvrier semi-qualifié en parcs et jardins en 2012, **le groupe de travail parcs et jardins** a souhaité poursuivre sa collaboration afin d'améliorer son offre de formation. Ils se sont attelés pendant 5 ans à construire des supports et outils pédagogiques, en lien avec les référentiels, faisant cruellement défaut dans les filières vertes.

En 2017, le groupe a essentiellement travaillé sur les fiches pratiques du formateur et du stagiaire. Elles donnent des repères pour évaluer une tâche et permet au stagiaire de se voir avancer dans sa formation.

Le GT Parcs et Jardins perdurent dans le temps et continue à se réunir.

Leurs nouveaux objectifs :

- mutualiser ses productions aux secteurs des CISP ;
- évaluer les outils et les améliorer.

Leurs productions sont accessibles au secteur via un espace partagé sur le net. Celles-ci ont été présentées lors du Salon CISP du 18 mai 2017.

Les outils et supports pédagogiques produits par le GT P&J

Ceux-ci ont été produits en lien avec le référentiels métiers/formation de l'ouvrier/ouvrière semi-qualifié en entreprise de création, entretien et aménagement parcs et jardins.

- **Outils de suivi de l'acquisition des compétences :**

Suivi de l'acquisition des compétences visées par le référentiel
10 fiches pratiques du formateur par tâches et points d'évaluation objectivés
12 fiches pratiques du stagiaire par tâches et points d'évaluation objectivés

- **Outils pédagogiques :**

Éventail de reconnaissance des plantes
Planches de reconnaissance des plantes
Expérience de mise en évidence de la photosynthèse
Sols : expériences de mise en évidence de la structure et de la texture
Approche de la lecture de plan par la réalisation d'une maquette
Sécurité : fiches chercher l'erreur

- **Supports pédagogiques :**

Antisèche : imagier des outils manuels, lexique, nomenclature
Compétences métiers
Compétences techniques transversales
Savoir-faire et Micro-compétences

L'ensemble de ces réalisations se trouve sur un espace de travail sécurisé sur Internet, accessible au secteur des CISP, sur demande à l'Interfédé en envoyant un mail à **anais.mathieu@interfede.be.**

Le **groupe de travail « après formation »** a poursuivi ses travaux. Il a échangé sur les manières de travailler individuellement et collectivement l'accompagnement du projet dans toutes les étapes de la formation, rencontré des partenaires qui peuvent soutenir l'après-formation comme l'intérim social (Exaris), les missions régionales (Mirena), les entreprises de travail adapté (Entra), le bénévolat (Restau du cœur). Bien que cela ne fasse pas partie des missions des CISP, il a également abordé les actions que les centres mettent en place pour garder un lien avec les stagiaires après la formation. Enfin, le groupe a identifié des points d'attention et des ressources à créer pour soutenir les pratiques. Une note de travail sera présentée aux instances pédagogiques en 2018. Le travail du GT a été présenté dans la rubrique Trans'Formation du numéro 82 de l'Essor.
Cette démarche entre centres CISP d'une même filière ou d'une même catégorie de filières permet de **construire des outils et des cadres de références communs au secteur**. Cela est déjà le cas autour de la démarche d'orientation socioprofessionnelle[2]. Une démarche similaire a été initiée dans le cadre du Salon CISP pour les centres relevant de la catégorie de filières formation de base.

Les fédérations sont également productrices de ressources. Cette articulation avec et entre les fédérations est alimentée par une mutualisation des ressources et des productions et par un travail commun autour de certaines problématiques. Ainsi, nous avons participé aux travaux de Lire et Ecrire sur son cadre de référence pédagogique (Balises pour l'alphabétisation populaire) et à une recherche portant sur l'accueil et l'ancrage en formation des stagiaires. L'Interfédé permet également la mutualisation de ces recherches.

Enfin, l'Interfédé est membre du Comité d'accompagnement du dispositif **Wallangues** initié par la Wallonie. L'équipe Wallangue, ayant comme projet de développer des outils spécifiques pour l'alpha et le français langue étrangère, des rencontres ont été organisées avec les centres CISP pour récolter leurs avis sur les outils déjà existants et pour récolter leurs besoins. Dans la mesure de ses moyens et selon des modalités à définir, le secteur des CISP est partant pour participer à l'amélioration de ces outils et à la création de nouveaux supports pertinents pour nos publics.

[2] Cadre de référence commun, « Caractéristiques et particularités du travail réalisé en matière d'orientation socioprofessionnelle dans le secteur des CISP » - septembre 2015.

MISSION 2 : Représenter le secteur

2.1. Premier Salon CISP : 18 mai 2017

L'action phare de l'année 2017 pour l'Interfédé et le secteur est sans conteste l'organisation du premier Salon de la formation et de l'insertion socioprofessionnelle.

Le jeudi 18 mai 2017, plus de 2000 visiteurs de toutes les régions ont arpenté les allées de Namur Expo à la découverte de près d'une centaine de centres CISP venus de toute la Wallonie pour présenter leurs formations, leur savoir-faire, leur créativité et leur professionnalisme.
Le succès a bel et bien été au rendez-vous.

Le pari était risqué, le challenge était à la mesure des ambitions du secteur. Les objectifs étaient fixés au préalable.

> Faire connaître l'étendue de l'offre de formation professionnelle et d'insertion socioprofessionnelle des CISP destinée à des adultes faiblement scolarisés et demandeurs d'emploi.
> Promouvoir nos valeurs, les fondamentaux de notre identité sectorielle
> Faire connaître les enjeux qui traversent notre secteur
> Présenter la nouvelle identité visuelle commune des CISP
> Échanger avec nos partenaires et nouer de nouveaux partenariats
> Valoriser les formations auprès de toutes les personnes qui viendront visiter le Salon grâce à un événement qui permet de dire, de montrer et de faire par le biais d'animations.

Plus de la moitié du secteur devait pouvoir s'engager dans l'aventure afin de pouvoir présenter au public une image représentative de celui-ci. Parmi les 157 centres que compte le secteur, 95 ont répondu présents.
Ensuite, il s'agissait de ne pas faire un événement pour le secteur, mais bien d'ouvrir cet événement à un public large qui ne nous connaissait pas. L'objectif fut rencontré puisque plus de la moitié des visiteurs n'étaient pas du secteur.

Dire – Montrer – Faire, un Salon à l'image des CISP

Dire, montrer, faire… Le Salon se doit d'être à l'image du secteur. C'est sous cette dynamique que l'Interfédé a organisé cette première édition du Salon avec les fédérations et les centres.

Ce Salon se devait d'être vivant et créatif, animé et co-construit avec les fédérations et les centres. Nous avons donc proposé aux centres de s'inscrire dans une dynamique commune de groupe et les avons accompagnés dans ce processus. Ainsi, les centres ont été invités à se rassembler par filière : Formation de base, Orientation, Métiers verts, Techniciens de surface, Construction, Services aux personnes et Menuiserie. L'idée étant de créer des synergies et des animations communes, d'organiser ensemble l'espace pour mettre d'autant mieux en valeur la filière proposée par les centres participants.

Les centres de la filière **métiers verts** ont déployé copeaux de bois, plantes et fleurs pour orner leur espace et nous offrir un bain de chlorophylle des plus agréables. La filière **construction** était à l'œuvre avec ciment et parpaing. Les centres de la filière **Formation de base** ont animé toute la journée les visiteurs en proposant de multiples jeux : Trivial poursuite des droits et devoirs ; jeu de cartes autour de l'immigration, jeux autour de la sensibilisation à la citoyenneté… La filière **Bureautique** a proposé aux visiteurs de se mettre dans la peau d'un stagiaire en retraçant les diverses étapes de la recherche d'emploi. La filière **Orientation** a présenté un ensemble d'outils pédagogiques développés par les centres, la filière **Technicien de surface** a organisé des démonstrations communes pour les sols, vitres et tapis, la filière **Services aux personnes** a reconstitué une chambre et fait une démonstration de soins aux personnes âgées.

Les centres de la filière **Horeca** se sont répartis dans toutes les allées du Salon en présentant d'excellentes dégustations.
Le Timon est venu avec un Poney et un perroquet, Chantier avec une voiture auto-école, les AID Hainaut Centre ont proposé des animations, etc. La variété et la créativité étaient donc au rendez-vous !

Ces mises en commun insufflées par l'Interfédé ont apporté une plus-value au Salon, mais ont permis la rencontre et l'échange entre travailleurs des centres plus habitués à collaborer localement que transversalement. Le Salon a d'ailleurs été à l'origine de nouveaux partenariats entre centres. Une dynamique existait déjà depuis quelques années entre les centres de la filière Parcs et jardins. D'autres seront sans doute initiées par le pôle pédagogiques de l'Interfédé entre les centres proposant une filière construction et ceux organisant des formations de base.

Aux côtés de ces espaces partagés, les centres ont pu présenter leur savoir-faire par le biais d'une pièce de théâtre ou via l'animation d'un atelier autour d'une thématique commune à plusieurs centres.
Ainsi, les stagiaires en apprentissage en français langue étrangère (FLE) du centre EVA asbl ont présenté leur pièce « As you like it ». Les stagiaires en formation d'aide-soignant du centre Le CID nous ont proposé leur vision du monde des maisons de repos avec la pièce « Le temps d'en rire ».

Les ateliers ont permis aux centres d'échanger des pratiques autour des thématiques suivantes :

- L'insertion sociale et professionnelle par le maraîchage
- Les formes de la formation continuée des formateurs
- Le numérique en formation
- Se former en prison et après.

L'équipe de l'Interfédé a accompagné les centres dans la mise en place de ces ateliers.

Enfin, un espace exposition et des espaces de projections vidéos communs ont été prévus pour montrer sous différentes formes les richesses du secteur CISP.

Ouvrir ensemble les possibles : débat Noir Jaune Blues

Nous ne concevions pas un événement sectoriel sans un apport plus réflexif sur le secteur. L'enquête Noir Jaune Blues menée par la Fondation Ceci n'est pas une crise entrait particulièrement en résonance avec notre secteur. La grille d'analyse proposée par cette enquête est particulièrement intéressante pour mieux comprendre ce qu'il se passe aujourd'hui avec nos publics. La force de notre secteur est de croire en la capacité d'agir de nos publics et de nos travailleurs. Décoder sous une lumière nouvelle les évolutions de notre société nous permet de développer notre vision critique et d'être acteurs dans notre société. (Lire aussi en page 36).

Soutien de la ministre

Cette première édition du Salon de la formation et de l'insertion socioprofessionnelle n'aurait pas pu se faire sans le soutien de la ministre de l'Emploi et de la Formation, Madame Éliane Tillieux qui nous a apporté une aide financière via une subvention extraordinaire pour mener à bien ce projet ambitieux. Elle nous a honoré de sa présence pour inaugurer le Salon et venir rencontrer les centres, leurs travailleurs et leurs stagiaires.

La conseillère au Cabinet de la ministre était aussi présente lors d'une conférence-débat que l'Interfédé a organisée autour du décret CISP.

Un magnifique travail d'équipe

Communication, animation, logistique, budget… toutes les compétences de l'équipe de l'Interfédé et des travailleurs des fédérations ont été nécessaires pour mener à bien ce projet. C'est grâce à l'entente et la collaboration de tous et toutes, et de chacun et chacune que le premier Salon de la formation et de l'insertion socioprofessionnelle a pu être mené à bien et a rencontré un beau succès.

2.2. Représenter le secteur au niveau des instances régionales compétentes en matière de formation

Le cabinet du ministre et administration de la formation professionnelle

L'Interfédé

Après avoir répondu à un appel d'offres lancé en 2016, l'Interfédé a été désignée en 2017 pour une période de 6 ans, comme étant l'organisme qui coordonne le secteur des CISP. Dans ce cadre, nous avons signé une convention pluriannuelle, 2017-2019, qui encadre nos missions décrétales :

- coordonner et soutenir le développement pédagogique et la gestion administrative des centres ;
- représenter le secteur au niveau des instances régionales et communautaires compétentes en matière de formation et être leur interlocuteur représentatif auprès du Forem ;
- renforcer la coopération des centres au niveau sous-régional dans un objectif de cohérence de l'action locale en faveur des stagiaires ;
- affecter du personnel dans le cadre du dispositif CEFO ;
- coordonner l'offre et les besoins de formation du personnel des centres et du personnel affecté dans le cadre du dispositif CEFO ;
- analyser l'évolution de l'offre de formation des centres et du public concerné et en informer le gouvernement ;
- participer à l'élaboration de référentiels de formation dans le cadre des travaux menés par le SFMQ ;
- coordonner et soutenir l'élaboration de référentiels de formation qui n'entrent pas dans le champ de compétences du SFMQ et la conception des outils méthodologiques ou pédagogiques afférents aux formations.

Le décret CISP

Les textes du nouveau décret CISP ont été élaborés par le politique et l'administration en concertation avec le secteur de l'insertion socioprofessionnelle. Celui-ci est entré en vigueur au 1er janvier 2017. Des évolutions sont enregistrées par rapport à l'ancien décret.
Elles portent principalement sur :

- un élargissement des critères d'éligibilité des stagiaires, à la demande du secteur. Cela a conduit aussi à des précisions quant aux documents devant attester de leur éligibilité ;
- la mise en place d'une source unique de financement dans un souci de simplification. Ainsi, la subvention fonctionnelle de la DGO6, les points APE liés à l'agrément CISP et les réductions de cotisations sociales de ces APE ont été additionnés pour devenir une seule subvention désormais versée et contrôlée par le Forem ;
- un financement forfaitaire, basé sur un taux horaire fixé à 15,07 € pour un budget global estimé à environ 83.000.000 € pour l'année 2017.

Les représentants de l'Interfédé ont poursuivi le travail entamé l'année précédente au sein de ce qui avait été appelé le « GT Transition », rassemblant le cabinet de la ministre, la DGO6, le Forem et l'Interfédé dans le but de régler les nombreuses questions liées à la transition entre l'ancien et le nouveau décret, mais aussi des questions qui n'avaient pas trouvé de réponse depuis un certain temps déjà.

Ce travail a fait l'objet d'un document appelé FAQ qui, bien que n'ayant aucune base juridique, a fait l'objet d'un consensus entre les participants pour la plupart des points.

L'une des premières demandes au nouveau ministre de l'Emploi et de la Formation a été de donner une assise juridique à ce document. Sans succès jusqu'ici…
À noter que durant les premiers mois de l'année 2017, une attention particulière a été portée à la réforme CISP relative à la conversion des postes APE en fonds propres. Cette démarche de conversion ne s'est pas effectuée sans difficulté, mais a bien pris cours au 1er juillet 2017. Dans la foulée de cette réforme CISP, des nouvelles décisions APE ont été opérées par l'administration pour les opérateurs qui disposaient encore de points APE, dits résiduaires, pour d'autres actions ou projets.

Un événement important s'est produit en juin 2017 qui nous a conduits à un changement de gouvernement en Wallonie. Dès lors, plusieurs rencontres avec le cabinet du nouveau ministre de la Formation professionnelle et de l'Emploi ont jalonné le second semestre de l'année. D'une prise de connaissance entre personnes jusqu'à une maitrise progressive du décret CISP dans ses multiples dimensions, les réunions se sont succédé, non sans difficulté parfois, les contraintes budgétaires imposées par le cabinet ayant terni la fin de l'année.

À souligner que le conseil d'administration de l'Interfédé s'est réuni à de nombreuses reprises pour discuter de la mise en œuvre du décret CISP auprès des centres, en analyser les points techniques et juridiques, et préparer les divers positionnements du Conseil qui ont ensuite été relayés vers les représentants politiques et nos partenaires.

Cette représentation vers l'extérieur est portée par le secrétaire général, régulièrement accompagné du président et vice-président. Pour rappel, à eux trois, ils forment le bureau du conseil.
Soulignons enfin qu'en soutien à l'administration, l'Interfédé assure le relevé auprès des opérateurs CISP de deux mesures relevant des accords du non-marchand : les heures inconfortables et la délégation syndicale intercentres. Une fois compilées, les données sont transmises à la DGO6 qui en assure ensuite le suivi auprès des centres pour le versement de leurs subventions y relatives.

La réforme APE

La réforme APE portée par la ministre Tillieux et le Gouvernement wallon a également occupé une part importante des discussions et analyses courant du 1er semestre 2017. Les centres et les fédérations ont pu relayer auprès de l'Interfédé leurs inquiétudes et craintes à l'égard de cette réforme qui était prévue pour les premiers mois de 2018 et qui allait directement impacter leur financement. À son tour, en partenariat avec d'autres secteurs, l'Interfédé a contribué à l'analyse approfondie de l'application des éléments de la réforme APE. Lors des négociations avec les représentants politiques, celle-ci a pu être discutée et concertée à plusieurs égards.

Le changement de gouvernement en juillet a mis fin brutalement à ces discussions, la réforme telle que visée par la ministre Tillieux n'a pas été poursuivie par le ministre Jeholet. Tout en soutenant les objectifs de simplification administrative et de forfaitarisation de la subvention, ce dernier a travaillé avec les membres de son cabinet dès fin 2017 à une autre réforme du dispositif APE.

Soutien aux opérateurs dans l'appel à projets lancé par le cabinet Tillieux dans le cadre de la lutte contre le radicalisme

Dans le cadre de la lutte contre le radicalisme, décidée par le Gouvernement wallon, la ministre Éliane Tillieux a proposé au Gouvernement de consacrer une somme de 1.085.000 € (soit une partie du budget global du Plan) pour le renforcement des formations CISP destinées aux détenus en milieu carcéral et ex-détenus à la sortie de prison. Suite à l'accord du Gouvernement, un appel à projets a été lancé auprès des opérateurs qui pouvaient justifier d'une expérience dans ce domaine. À la fin du processus de sélection des projets, les projets de 15 opérateurs ont été choisis. Ceux-ci concernent tant des actions intramuros qu'extramuros.

Le soutien de l'Interfédé a consisté à réunir les opérateurs préalablement au lancement de l'appel afin de construire avec eux des propositions de positionnement quant à la démarche et aux conditions de réalisation des actions qui seraient sélectionnées. Ces propositions ont été partiellement rencontrées. De plus, l'Interfédé a été invitée à participer en tant qu'observateur au comité de sélection et désignée pour faire partie du comité d'accompagnement de l'appel. Celui-ci s'est réuni en juin et a réalisé une 1ère évaluation de la mise en œuvre des projets. Un certain nombre de difficultés ont été identifiées et des propositions énoncées pour y répondre. Les opérateurs avaient également fortement insisté pour la reconduction des projets au-delà de juin 2018, mais le cabinet ne pouvait pas encore se prononcer sur ce renouvellement.

La Commission d'agrément CISP

Avec l'adoption du décret CISP en juillet 2013, la Commission d'agrément EFT/OISP s'est transformée en Commission CISP.
L'article 16 du décret du 10 juillet 2013 indique :

« §1er Il est institué au sein du Conseil économique et social de la Wallonie, une Commission consultative qui est chargée :

- de remettre un avis sur la modification des catégories de public [éligible] ;
- de remettre un avis motivé sur les demandes d'agrément ou de renouvellement d'agrément d'un centre ou d'une filière lorsque son avis est sollicité ;
- de remettre un avis motivé sur la suspension ou le retrait d'agrément d'un centre ou d'une filière ;
- de remettre un avis motivé sur la demande de transfert d'une filière ;
- de se réunir à la demande d'un de ses membres qui aurait pris connaissance de faits qui relèvent des infractions ou des manquements aux dispositions du décret, afin d'analyser la situation et d'informer le Gouvernement des faits de la cause. »

Au-delà de ces missions décrétales, la Commission est informée et débat également de différents thèmes ou questions d'actualité concernant les CISP.
En 2017, la Commission ne s'est réunie qu'une seule fois pour une séance d'information sur :

- la suite donnée par la ministre de la Formation sur les quelques dossiers de renouvellement d'agrément qui avaient fait l'objet d'avis réservés ou défavorables de la part de la Commission ;
- les derniers textes légaux adoptés pour finaliser la réglementation relative aux CISP (l'AGW du 15/12/2016 et la circulaire du 20/07/2017 relative au calcul du volume global de l'emploi à respecter par les opérateurs),
- l'adoption du rapport d'activités 2016 de la Commission.

À noter que la Commission n'a pas traité aucune des nouvelles demandes d'agrément ou de filières qui ont été introduites fin août 2017.

	POUR LE SECTEUR DES CISP, SONT MEMBRES DE LA COMMISSION :	
Pour l'Interfédé (voix délibérative)	Effectif	Eric Mikolajczak
	Suppléante	Anne-Hélène Lulling
En tant que représentants des centres (voix consultatives)	Effectifs	Joël Gillaux Jean-Luc Vrancken
	Suppléants	Daniel Thérasse Dan Wendorf

Le Forem

Depuis 2016, une concertation trimestrielle entre l'Interfédé et le Forem a été mise sur pied. Ces réunions de concertation réunissent cinq administrateurs (un/e par fédération) en plus du Secrétaire général et du Coordinateur réseau. Le but de ces rencontres : faire le point sur toute une série de questions et de problèmes qui peuvent émailler les relations, contractuelles ou non, entre le Forem en tant que service régional de l'emploi et le secteur des CISP.

À titre d'exemple, ont été abordés notamment :

- Les appels à projets – Appel 9, appel ILI – (transparence des critères fixés à priori, adressage, sélection, éléments financiers…) ;
- La dispense de disponibilité pour les stagiaires souhaitant suivre une formation en filière EFT, et le contrôle de la disponibilité suite au transfert de compétences ;
- L'appel coopération publique primoarrivants : ses modalités d'application et son financement ;
- Le comité d'appui aux assistants sociaux, échange autour des deux expériences pilotes menées à Charleroi et à Liège, et des perspectives pour l'avenir ;
- Les contrats de coopération (évaluation, FORMAPass, médiation entre le Forem et les CISP de Wallonie picarde, adressage par les conseillers référents…) ;
- L'harmonisation des procédures et formulaires au sein du Forem ;
- La mise en application du décret CISP et le renouvellement des agréments avec les éventuelles conséquences sur la délivrance des F70Bis et l'octroi de l'euro/h ;
- La réforme CISP en lien avec les APE : problématique du statut des travailleurs, de l'instruction des nouvelles décisions APE ;
- Les questions spécifiques relatives au financement des CISP (versement avances et soldes ; « réforme APE » pour les CISP) ;
- La sécurisation des données en lien avec le respect de la vie privée ;
- L'évaluation des dispositifs et mesures pour les publics éloignés de l'emploi suite à la demande du ministre Jeholet de réaliser une mise à plat et une analyse de ceux-ci;
- L'avenir des CEFO et articulation avec les Cités des Métiers.

Par ailleurs, comme les années précédentes, les relations avec le Forem ont été aussi menées au travers de la Commission des opérateurs (voir ci-dessous).

La Commission des opérateurs de l'accompagnement individualisé

La Commission des opérateurs a remplacé, depuis le mois de février 2013, la Commission consultative du DIISP (CCR). En vertu du décret sur l'accompagnement individualisé, sa composition en a été modifiée puisqu'en plus des membres de la défunte CCR (Forem, DGO6, IFAPME, MIRE, Régies des Quartiers, Interfédé, AVIQ, Fédération des CPAS) de nouveaux représentants d'opérateurs en font désormais partie : l'Enseignement de Promotion sociale, les Structures d'accompagnement à l'autocréation d'emplois (SAACE), le Consortium de validation des compétences (CVDC) ainsi que la Fédération des partenaires de l'emploi (Federgon). Par contre, les partenaires sociaux n'en font plus partie.

Les travaux de la Commission, qui s'est réunie à neuf reprises en réunion plénière ou en groupe de travail, ont porté pour l'essentiel sur les thématiques suivantes :

- Le processus d'évaluation des contrats de coopération ; échanges autour des résultats ; la plus-value du contrat de coopération est questionnée tant par les conseillers référents que les opérateurs de formation et d'insertion.
- Réflexion et échange de pratiques autour de la prise en compte des publics âgés de moins de 25 ans.
- Échanges sur la réorganisation du Forem et de ses services ; impact sur les relations partenariales.
- Harmonisation des pratiques et des documents relatifs à la gestion technique des stagiaires.
- Échanges sur le lancement de l'appel à projets « primoarrivants » dans le cadre du volet insertion socioprofessionnelle du parcours d'intégration.
- Validation de l'avis de la Commission sur la problématique de la dispense de disponibilité pour les demandeurs d'emploi souhaitant s'inscrire dans une formation en filière EFT et plus généralement sur la réforme des conditions d'octroi de dispenses pour tous les demandeurs d'emploi souhaitant suivre une formation en Région wallonne, suite au transfert de cette compétence à la Région à partir du 1er juillet 2016. La question de l'impact d'une modification des conditions d'octroi de dispenses sur la problématique de la dégressivité des allocations de chômage a également été analysée, même si cette matière est encore de la compétence du Fédéral.
- Présentation par le Forem de l'articulation mise en place entre l'accompagnement et le contrôle des demandeurs d'emploi par le Forem suite au transfert de la compétence du contrôle à la Région à partir du 1er juillet 2016.
- Information donnée par le Forem sur l'extension de l'appel PAC 9.
- Retour sur l'enquête de satisfaction sur FORMAPass.
- Information par la tutelle de la réorganisation de l'accompagnement individualisé avec la mise en place d'indicateurs d'insertion d'emploi, la priorité mise sur 4 domaines : les publics jeunes, les métiers en pénurie, les publics éloignés de l'emploi et l'application des sanctions.

2.3. Représenter le secteur au niveau des instances communautaires compétentes en matière de formation

L'Interfédé est active au sein de la **Chambre enseignement formation** (ChaEF) **du Service francophone des métiers et des qualifications** (SFMQ). À ce titre, nous participons activement aux travaux qui visent à améliorer le fonctionnement du SFMQ via la révision de la méthodologie du SFMQ. Nous veillons à ce que les spécificités de notre secteur soient prises en compte notamment en proposant, avec l'ensemble des membres de la ChaEF, des métiers qui requièrent de faibles niveaux de qualification et qui font l'objet d'une formation en CISP. Bien que n'étant pas à ce jour organismes certificateurs, nous participons, via un groupe de travail interne au SFMQ, le GT méthodologique, aux travaux relatifs à l'amélioration des procédures concernant les profils de certification.

Notre participation aux travaux du SFMQ vise également, dans une démarche à caractère politique, à faire connaître, reconnaître et prendre en compte d'autres types de pratiques que les pratiques traditionnelles en vigueur dans l'enseignement ou la formation professionnelle.

L'Interfédé participe également, à titre d'invité, **au Comité de concertation Enseignement - Formation professionnelle** (CCEF) qui réunit différents acteurs de l'enseignement et de la formation professionnelle. Il s'agit d'un groupe informel qui assure le suivi des actions menées dans le cadre de « 2013, Année des compétences ». Différents projets sont actuellement à l'agenda du CCEF : les Assises de l'enseignement et de la formation, les diagnostics croisés de l'enseignement et de la formation professionnelle et un projet relatif à la validation des compétences clés. Nous sommes engagés plus particulièrement dans le projet Assises.

Dans le cadre du mandat au **Conseil de l'éducation et de la formation** (CEF) confié à l'Interfédé par le Conseil supérieur de l'éducation permanente (CSEP), nous avons participé activement au colloque « L'approche par compétences en pratique » du 28 avril 2017 initié dans le cadre de l'instruction du dossier concernant l'identification des impacts de l'approche par compétences sur les publics et les pratiques pédagogiques. Le CISP Le Perron de l'Ilon y a présenté le travail qu'il a réalisé autour de l'évaluation des compétences. Par ailleurs, la séance de rentrée du CEF a porté sur « Assurer la qualité dans l'enseignement et dans la formation ». Le Conseil du CEF a également adopté le 24 novembre 2017 l'Avis 137 « Comment intégrer la dimension de genre dans le système éducatif de la Fédération Wallonie-Bruxelles ? ».

L'Interfédé a participé au groupe de travail validation/valorisation des compétences préparatoire à la conférence de suivi des travaux de l'Union européenne en matière d'éducation et de formation organisé par la Direction des relations internationales (DRI) qui s'est tenue le 5 mai 2017 : « La Belgique francophone face aux enjeux européens d'éducation et de formation tout au long de la vie : état des lieux, priorités, défis. De l'élève à l'apprenant adulte, l'accent mis sur le bénéficiaire ».
La FéBISP étant notre partenaire dans ces instances, nous organisons des rencontres régulières afin de partager les enjeux relatifs aux publics avec lesquels nous travaillons.

MISSION 3 : Renforcer la coopération des centres au niveau sous régional

Plateformes CISP et Instances Bassins

Cadre de l'action des plateformes CISP

Les plateformes sont l'un des deux piliers, avec les 5 fédérations, sur lequel repose l'Interfédé pour mener à bien ses missions. Elles sont au nombre de 10, couvrent tout le territoire de la Wallonie et sont implantées dans chaque sous-région. Elles se composent de tous les acteurs CISP de la sous-région comprenant les représentants des centres, les conseillers CEFO ainsi que le coordinateur réseau de l'Interfédé, invité permanent aux réunions de plateformes.
Chaque plateforme sous régionale désigne des représentants (en moyenne deux) pour piloter et coordonner l'action de la plateforme. Depuis la mise en place des Instances Bassins Enseignement qualifiant-Formation-Emploi (IBEFE), l'Interfédé dispose de deux représentants effectifs et deux représentants suppléants à chaque Instances sous régionale. Ces représentants participent également activement à l'activité des plateformes et y relayent les enjeux présents dans l'Instance Bassin.

En 2017, le dispositif plateforme CISP représente plus de 50 réunions dans l'ensemble de la Wallonie
L'activité des plateformes se marque par un investissement local et sous régional tant dans des projets de réflexion et de concertation qui touchent au secteur CISP que dans des activités concrètes diverses. Ainsi, l'action des plateformes permet, par leur implication dans les Instances Bassins Enseignement qualifiant-Formation-Emploi ou de leur propre initiative, des rencontres et actions entre partenaires, ainsi que des rencontres inter centres.

Elles organisent ou participent aux débats autour des impacts des mesures gouvernementales sur nos publics, échangent sur des problématiques liées aux stagiaires comme leur mobilité, la mobilisation et la motivation des stagiaires à venir en formation ou encore la possibilité de travailler en passerelles et filières… C'est dans ce lieu que des partenariats concrets peuvent s'initier et se construire.

Le dispositif plateforme est soutenu par l'Interfédé de deux manières : les interplateformes et le coordinateur réseau, permanent de l'Interfédé.
Les interplateformes sont des réunions trimestrielles qui réunissent l'ensemble des représentants mandatés et ont pour objectifs :

- De débattre des sujets relatifs aux différents champs d'action des plateformes et des Instances Bassins et d'être une force de propositions et d'actions en ancrant les débats dans le contexte régional et dans la spécificité des contextes locaux ;
- D'informer l'ensemble des représentants/es CISP de l'actualité concernant les différents axes du dispositif d'accompagnement individualisé et du décret CISP, et des points de vue de l'Interfédé ;
- De construire des propositions de positionnements concertés et communs sur les matières qui relèvent du champ d'action des plateformes et des Instances Bassins, à soumettre au conseil d'administration de l'Interfédé ;
- De favoriser la concertation et les synergies utiles entre sous régions sur des problématiques transversales ou sur des projets similaires ;
- D'élaborer les stratégies à mettre en œuvre au niveau régional pour lever des difficultés et obstacles rencontrés au niveau d'une ou de plusieurs sous région(s) et qui ne peuvent être résolus à ces niveaux-là, à soumettre au conseil d'administration de l'Interfédé ;
- De récolter les informations et les interpellations portant sur les matières relatives à la formation des adultes, en provenance des sous-régions.

La fonction de coordinateur réseau vise à assurer le relais et la communication d'informations et de propositions entre les représentants de plateforme et/ou dans les Bassins EFE et l'Interfédé. Il soutient également le travail des plateformes en accompagnant les représentants.

Actions des plateformes en 2017

Chacune des 10 plateformes, dans le cadre décrit ci-dessus, détermine les actions prioritaires en fonction de leur réalité sous régionale. C'est pourquoi des actions fort différentes peuvent voir le jour à partir d'un dispositif identique.
Ainsi en 2017, voici quelques exemples non exhaustifs des actions mises en place par les plateformes. La plateforme du Hainaut Sud a organisé une journée intitulée « *les CISP à l'honneur* » organisée sur le site d'économie sociale de Monceau Fontaine. L'objectif a été de renforcer la visibilité des CISP et renforcer la connaissance mutuelle des différents partenaires (CRI, travailleurs BEFE, MIRE…)[3] du secteur CISP.

Des tables rondes, animées par des partenaires autour de 4 thématiques, ont été abordées :

- les Institutions : l'évolution de nos institutions, la réglementation du secteur, la pédagogie spécifique au secteur, les nouvelles exigences ;
- les stagiaires : types de public, les parcours possibles (filières et passerelles), spécificités de notre public, les nouvelles exigences liées au plan d'accompagnement ;
- les travailleurs : les profils, l'évolution des métiers / les référentiels, la formation continuée des travailleurs, les nouveaux référentiels ;
- l'environnement : situation de l'emploi dans la région Charleroi-Sud Hainaut, les partenariats, la place des CISP au sein du bassin de vie, la place des CISP par rapport à la promotion sociale, les nouvelles exigences.

La plateforme de Namur, quant à elle, a continué et renforcé les « *apéros presque parfaits* », initiés en 2016, visant à renforcer la connaissance des travailleurs de la réalité de travail des autres CISP, le partage des pratiques pédagogiques entre formateurs. Au rythme d'une fois par mois, un centre accueille un nombre restreint de travailleurs, entre 5 et 15, et les place dans la position de stagiaires. C'est l'occasion pour eux de découvrir par la pratique comment les stagiaires sont accompagnés et de pouvoir échanger avec leurs homologues sur leurs pratiques professionnelles.

De son côté, la plateforme de Verviers a organisé une journée portes ouvertes. Durant la matinée, l'ensemble des CISP verviétois ont présenté l'activité de leurs centres aux représentants des Bassins ainsi qu'à la ministre de l'Emploi et de la Formation, Éliane Tillieux. L'après-midi, les centres ont ouvert leurs portes à toute personne souhaitant visiter leurs installations et découvrir leur réalité de terrain.

Outre ces actions spécifiques à chaque sous-région, des thématiques communes et transversales à l'ensemble des plateformes ont été traitées en 2017. Nous pouvons citer, et ce à nouveau de manière non exhaustive, l'évaluation du contrat de coopération, la réforme APE, ainsi que la mise en place du Salon de la formation et de l'insertion socioprofessionnelle organisé par l'Interfédé le 18 mai 2017.

Le contrat de coopération a fortement fait évoluer le travail des CISP et la relation qu'ils ont avec le Forem. Une première évaluation de ce contrat a eu lieu et a suscité de nombreux débats dans les différentes plateformes suite à la présentation des résultats par le Forem. En effet, il est ressorti de

[3] Centre Régional d'Intégration, Bassin Enseignement qualifiant-Formation-Emploi, MIssion REgionale.

l'évaluation une très faible plus-value de l'ensemble du dispositif pour en contrepartie une augmentation significative de la charge administrative pour les équipes des centres.

Les plateformes sont une voie de communication directe entre l'Interfédé et les CISP. C'est donc naturellement qu'elles ont été impliquées dans l'organisation du Salon CISP du 18 mai. L'évolution de l'organisation a été présentée régulièrement lors des réunions afin de permettre au plus grand nombre de centres de pouvoir s'investir dans cet événement visant à visibiliser le secteur et sensibiliser les professionnel(le)s de l'insertion sur la cohérence et l'ampleur de celui-ci.

Enfin, les plateformes ont été un lieu pour accueillir de nombreux partenaires ou porteurs d'initiatives venus présenter leurs projets. À titre d'exemple ont été invités les chargés de missions « prévention radicalisme » des IBEFE, les CFISPA[4], l'EWETA[5], réseau 107… C'est également lors de ces réunions que les SRP du Forem des différentes sous-régions ont l'occasion d'informer l'ensemble des CISP sur différents sujets liés à la gestion des stagiaires, l'offre de formation, les appels à projets... Outre le contrat de coopération déjà évoqué, des représentants du Forem sont également venus présenter l'appel à projets 9, la convention publique pour les primo arrivants...

Cadre de l'action des IBEFE

Les Instances Bassins Enseignement qualifiant - Formation - Emploi sont devenues opérationnelles après un démarrage quelque peu difficile et atteignent leur rythme de croisière. Les Bassins regroupent de nombreux partenaires identiques aux anciennes CCSR, et s'y ajoutent en tant que membres effectifs avec voix délibérative des représentants des opérateurs suivants : la promotion sociale, l'enseignement technique et professionnel, l'administration générale de l'enseignement et de la recherche scientifique et, en tant qu'invités avec voix consultative, des représentants des centres PMS, de l'action sociale, de l'IWEPS, du secteur de l'alphabétisation, des MIRE et des établissements d'enseignement spécialisés.

Les Bassins ont pour missions de maintenir le dialogue et la concertation entre tous les acteurs, réaliser un rapport analytique et prospectif, établir une liste des « thématiques communes » ou filières prioritaires et la diffuser, transmettre des informations, rendre des avis, formuler des orientations, mettre en place des « pôles de synergies » qui rassemblent divers acteurs en vue de développer des actions concrètes.

Dans le cadre de sa participation au dispositif BEFE, l'objectif de l'Interfédé est de mettre la question des personnes peu qualifiées au centre des débats liés à la formation et l'enseignement. Il est en effet essentiel que le monde de l'enseignement et de l'entreprise tienne aussi compte de la spécificité de ce public. Les mandataires désignés par l'Interfédé ont notamment pour mission de s'assurer que les travaux des IBEFE prennent en compte les besoins de notre public et développent également des opportunités d'insertion ou d'emploi qui ne soient pas qu'adéquationnistes.

Au cours de cette année 2017, tous les Bassins ont mis en place, sur base des thématiques communes propres à chacun, des pôles de synergie[6]. Les CISP sont présents dans les pôles qui concernent leur secteur d'activité. Concrètement, les pôles de synergie ont débouché sur des actions de sensibilisation, l'organisation de journées/colloques ou la facilitation de filières et passerelles entre opérateurs. Les IBEFE sont donc une vraie opportunité pour créer des collaborations et développer des partenariats en faveur des publics éloignés de l'emploi.

[4] Centre de formation d'insertion socioprofessionnelle adapté
[5] Entente Wallonne des entreprises de travail adapté
[6] Quelques thèmes de pôles de synergie : construction, stage en entreprise, secteur de l'aide aux personnes, NEET's, orientation, circuits courts…

Mission 4 : Affecter du personnel dans le cadre du dispositif CEFO

L'Interfédé est présente dans le dispositif Carrefour Emploi Formation Orientation (CEFO) depuis sa création en 1998, soit près de 20 ans. Elle poursuit son investissement dans le dispositif parce qu'il constitue pour elle et le secteur CISP un outil indispensable pour soutenir les publics, dont les plus fragilisés, dans leur parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle durable et de qualité.
Le CEFO se conçoit comme une structure d'accueil, d'information, de conseil et d'orientation, multi partenariale, et pluridisciplinaire, accessible gratuitement, agissant dans une logique de service public en toute objectivité par rapport aux opérateurs intervenants sur le marché et aux besoins des usagers, et en libre accès pour un large public (près de 174.886 visites en 2017 selon le Forem) en recherche d'un emploi ou d'une formation.

Ce public est pris en charge par des conseillers qui interviennent dans les 4 axes suivants, afin que le public puisse :

- choisir son orientation ;
- trouver une formation ;
- trouver un emploi ;
- créer son activité.

En outre, le dispositif CEFO a pour mission de contribuer à améliorer la visibilité du marché de l'offre de services relative à ces quatre axes.
L'Interfédé détache 23 conseillers en formation dans les 11 CEFO couvrant le territoire de la Région wallonne et délègue également un membre de son personnel à la coordination de la représentation de l'Interfédé dans le dispositif CEFO.
En plus des conseillers Interfédé, plusieurs partenaires collaborent au dispositif partenarial et y détachent également des conseillers. Ces partenaires sont : le Forem, les quatre réseaux d'Enseignement de Promotion Sociale, l'IFAPME, l'AVIQ, les Missions Régionales pour l'Emploi.
Le membre du personnel Interfédé délégué à la coordination de la représentation de l'Interfédé dans le dispositif CEFO participe avec le Secrétaire général de l'Interfédé aux travaux des Comités de pilotage opérationnel et stratégique du dispositif CEFO et des Groupes de travail qui y sont attachés.
Suite au changement politique survenu en juillet 2017 (un nouveau Gouvernement wallon et un nouveau ministre de tutelle pour l'emploi et la formation), le Comité stratégique du « Dispositif multi partenarial unique d'orientation tout au long de la vie »[7] ne s'est plus réuni et, tout comme le Comité de pilotage opérationnel, est dans l'attente de connaître les orientations du ministre en matière d'accompagnement des publics.
Concernant le dispositif CEFO proprement dit, ses missions tiennent compte de la réalité socio-économique du territoire et des politiques régionales de l'emploi et de la formation ; leur opérationnalisation se met en œuvre dans le respect des balises fixées par la convention-cadre qui institue et organise le dispositif CEFO.

Pour soutenir l'articulation entre les conseillers CEFO de l'Interfédé, l'Interfédé et le secteur des CISP, différentes actions sont mises en œuvre par l'Interfédé telles que :

- l'organisation de rencontres « Retours opérateurs » bimestrielles permettant de soutenir l'ancrage sectoriel des conseillers et leur sentiment d'appartenance à l'Interfédé en interrogeant la pertinence de leurs pratiques en regard des spécificités du public CISP et des enjeux sectoriels, en les tenant informés de l'évolution des politiques et mesures publiques en matière d'emploi et

[7] Mis en place en décembre 2015 suite à la décision du Gouvernement wallon précédent de soutenir l'émergence des 3 Cités des Métiers (Liège, Charleroi et Namur) en y inscrivant et élargissant les missions et publics cibles des CEFO.

de formation et plus particulièrement celles qui concernent le secteur CISP, en leur faisant retour des dispositions prises et/ou projets envisagés par les instances de pilotage du dispositif CEFO, les sujets transversaux qui font l'actualité des plateformes sous régionales CISP auxquelles les conseillers sont invités ainsi que l'actualité propre à l'Interfédé. Ces réunions sont aussi l'occasion d'évaluer leurs besoins en compétences et en formations. En 2017, l'équipe des conseillers CEFO de l'Interfédé a poursuivi le travail entamé en 2016, avec l'appui d'un intervenant extérieur, afin d'améliorer le fonctionnement entre les membres de l'équipe et avec les partenaires en tenant compte du contexte et des publics cibles et de réfléchir à l'identité professionnelle des travailleurs de l'Interfédé. Dans ce cadre, l'équipe a identifié et priorisé une série d'actions à mener à l'interne et à l'externe de l'Interfédé et à opérationnaliser à partir de 2018 ;

- le soutien à la participation des conseillers CEFO aux réunions des plateformes sous régionales CISP qui sont des lieux de concertation institués par l'Interfédé pour s'investir localement dans des projets de réflexion et des actions diverses en lien avec les missions des CISP. La présence en plateforme des conseillers Interfédé participe au renforcement du relais opérateurs en ce qu'elle permet aux centres de prendre connaissance des actions nouvelles déployées par les CEFO en faveur des publics CISP pour répondre à leurs demandes, et inversement, permettent la mise à jour des connaissances des conseillers par rapport aux activités des opérateurs CISP et partenaires sur un territoire donné ;
- le soutien à la participation des conseillers CEFO à des groupes de travail en lien avec les différentes problématiques liées à la réalité professionnelle des conseillers, des CISP ou du public CEFO (comme l'orientation) pour leur permettre de partager leur expertise en matière de conseil et d'orientation des publics avec des pairs et d'acquérir de nouvelles compétences en lien avec leur métier de conseiller ;
- l'invitation à participer à des formations organisées par l'Interfédé ou d'autres opérateurs de formation et la prise en charge des frais afférents à ces formations continuées pour renforcer les connaissances et compétences des conseillers ;
- la mise à disposition des conseillers d'un membre du personnel de l'Interfédé délégué à la coordination de la représentation de l'Interfédé dans le dispositif CEFO et chargé de répondre à leurs interpellations concernant leur statut administratif, mais aussi en matière de conformité avec la convention-cadre CEFO, d'accès à des formations et/ou activités, d'aspects législatifs concernant les CISP… et de participer aux entretiens de fonctionnement individuels organisés par le dispositif CEFO pour tous conseillers CEFO en vue d'améliorer l'organisation du travail au sein du CEFO, les relations au sein de leur équipe de travail, d'évaluer leurs besoins en compétence et en formation voire résoudre les conflits si nécessaire ; il participe aussi au recrutement des conseillers CEFO Interfédé ;
- l'invitation à participer aux événements organisés par l'Interfédé, ses partenaires et/ou les opérateurs CISP pour renforcer l'identité professionnelle Interfédé des conseillers, le sentiment d'appartenance sectoriel, le renforcement de leur réseau professionnel, mais aussi la connaissance sur un sujet donné en lien avec les missions du CEFO, de l'Interfédé, du secteur CISP. Ainsi, en 2017, les conseillers de l'Interfédé ont collaboré à la création du 1er Salon de la formation et de l'insertion socioprofessionnelle organisé pour le secteur CISP le 18 mai 2017 ;
- la participation ponctuelle à la revue trimestrielle l'Essor, conçue et diffusée par l'Interfédé, pour renforcer la mise en visibilité de la plus-value des CEFO et des conseillers CEFO de l'Interfédé pour le secteur CISP, les partenaires de l'ISP et les demandeurs d'emploi ; la mise en visibilité des CEFO au niveau de l'Interfédé est aussi assurée via le site internet de l'Interfédé où une rubrique est consacrée à l'action des CEFO ;
- …

Depuis sa création en 1998, le dispositif CEFO et son offre de services évoluent au gré des projets FSE ou gouvernementaux et des activités menées sur un territoire donné. Aujourd'hui, le CEFO est dans l'attente de son intégration dans les projets des Cité des métiers de Charleroi et Liège (la Cité des

métiers de Namur étant opérationnelle depuis juin 2016). Mais ce qui impacte le plus le dispositif, c'est le déploiement progressif du service clientèle unique du Forem qui ampute le CEFO des conseillers emploi du partenaire Forem, mais oblige dans la plupart des régions à réduire l'espace mis à la disposition du dispositif du CEFO pour l'accueil du public et le travail des conseillers. Dans ce contexte d'incertitude et de changement, le rôle de l'Interfédé est plus que jamais d'assurer un accompagnement qui permette une transition dans les meilleures conditions du dispositif et de son personnel pour leur permettre de poursuivre leur rôle indiscutable de soutien à un public en recherche d'une formation, d'un emploi, d'une orientation et plus largement d'un projet de vie dans un contexte économique difficile et des politiques publiques responsabilisantes et excluantes.

En 2017, les comités de pilotage opérationnel et stratégique du dispositif CEFO ont essentiellement porté sur :

- l'accompagnement au changement des équipes CEFO suite à la modification de l'environnement du dispositif (CDM, Scli Forem) dans la continuité des ateliers organisés en 2016 à La Marlagne par le comité stratégique du dispositif d'orientation tout au long de la vie et de l'évaluation des projets pilotes Scli Forem sur La Louvière et Verviers ; un suivi plus systématique est réalisé au niveau du CEFO de Namur qui a intégré la Cité des métiers depuis juin 2016 ; mais une attention est également portée aux besoins exprimés par les conseillers des CEFO qui verront la mise en œuvre effective du Scli Forem en 2017 ;
- la poursuite des travaux qui accompagnent le déploiement d'un axe Orientation au sein des CEFO à travers notamment une intervision des conseillers intervenant sur cet axe ;
- l'évaluation du projet « Les métiers vont à l'école » notamment par rapport à son impact sur l'offre de service du CEFO telle que prévue dans la convention cadre. L'Interfédé ne participe pas au projet « Les métiers vont à l'école » estimant que la priorité des conseillers Interfédé est les missions envers le public cible qui justifient la participation de l'Interfédé au dispositif CEFO c'est-à-dire un public d'adultes rencontrant les conditions d'éligibilité des CISP ;
- la réflexion sur un trajet de formations transversales pour un conseiller CEFO élaboré par le service de coordination du dispositif CEFO. Ce trajet de formations vise à identifier les formations existantes ou à développer avec FormaForm, l'Académie du Forem ou dans le cadre du projet FSE Sciamatura[8]. Le plan de formation définit un package des formations existantes pour le conseiller CEFO. Les formations suivies sont fonction des besoins identifiés pour chaque conseiller ;
- la mise en œuvre des entretiens de fonctionnement des conseillers CEFO qui sont conçus comme des temps privilégiés d'échange, de dialogue, de réflexion et d'écoute structurés pour évoquer le fonctionnement et les relations entre l'agent et le responsable CEFO et l'intégration dans la vie d'équipe. C'est notamment lors des entretiens de fonctionnement que peuvent être identifiés les besoins en compétences et formations des conseillers CEFO. Chaque entretien de fonctionnement fait l'objet d'une fiche de résolution qui sera évaluée lors de l'entretien de fonctionnement suivant ;
- réflexions sur les contrats d'activités des CEFO : évaluation et échanges en lien avec la baisse de fréquentation du dispositif et identification de pistes d'actions pour contrer la perte de public ;
- présentation des résultats de l'enquête en interne et auprès des partenaires de l'outil FORMAPass qui permet l'encodage des offres de formation des opérateurs de formation ;
- la modélisation et les mécanismes de pilotage, la finalisation du règlement d'ordre d'intérieur et du plan d'action prospectif orientation du dispositif multipartenarial unique d'orientation tout au long de la vie lors de son unique réunion en janvier 2017.

[8] Projet Sciamatura : projet FSE 2015-2016 qui vise à favoriser la professionnalisation et le renforcement des compétences des conseillers en Cités des métiers wallonnes à travers des formations et échanges de pratiques.

MISSION 5 - Coordonner l'offre et les besoins de formation du personnel des centres et du personnel affecté dans le cadre du dispositif CEFO

5.1. Coordonner l'offre et les besoins de formation du personnel des centres et des équipes des fédérations et de l'Interfédé

5.1.1. Coordonner le dispositif de formation continuée des travailleurs et des équipes de l'Interfédé

Une étude pour actualiser les besoins en compétences et en formation

Piloter un dispositif de formation à destination des travailleurs du secteur nécessite de connaître leurs besoins en compétences et en formation.
L'offre de formation actuelle s'est construite au fil des ans en s'appuyant au départ sur une étude menée en 2004[9], sur les informations recueillies au fil des ans dans les actions de formation et auprès des fédérations et, sur d'autres recherches[10], études[11] et travaux[12] menés en interne ou dans les fédérations. Si ces informations s'avèrent toujours pertinentes, nous ressentions depuis un certain temps déjà la nécessité de mener une réflexion plus approfondie en retournant auprès des travailleurs et des directions. D'autant que le contexte général dans lequel évoluent les CISP a fortement changé : un nouveau décret est entré en vigueur modifiant ou impactant les pratiques, des travailleurs plus jeunes ont été engagés dans le secteur, les nouvelles technologies se sont développées, etc.
Une nouvelle étude a été commanditée par la Commission pédagogique avec comme objectifs d'actualiser les besoins en compétences et en formation, et d'identifier les pistes concrètes d'actions à mener pour la formation des travailleurs et des équipes qui répondent aux besoins des personnes, des équipes, des institutions et donc du secteur.
Un cahier des charges a été établi et un opérateur a été sélectionné : Orchis (Organisations changements et innovations sociales). Le comité de pilotage de l'étude s'est réuni pour lancer l'étude et assurer son suivi. Il a notamment validé la méthodologie et le calendrier. Les chercheurs ont dès lors entamé l'étude qui comprend une analyse du contexte, son impact sur les travailleurs et leurs actions, les attentes du secteur et enfin les perspectives.

Se doter de référentiels pour les métiers du secteur

Une démarche a été initiée pour élaborer les contours de la fonction d'accompagnateur social en CISP. Celle-ci vise à préciser les contours de cette fonction en vue de décider de l'opportunité de produire un référentiel de formation.

---

[9] Etude sur les besoins en compétences et en formation continue du personnel des Entreprises de formation par le travail et des Organismes d'insertion socioprofessionnelle en Wallonie commanditée par l'Interfédé à la FTU, mars 2004.
[10] Quels outils pédagogiques construire en vue de participer à la formation pédagogique et sociale des formateurs dans le secteur des EFT/OISP en Région wallonne, recherche commanditée par la HELHA et par l'Interfédé, Juin 2010.
[11] Politiques de formation du personnel des Entreprises de formation par le travail et des Organismes d'insertion socioprofessionnelle en Wallonie et participation au programme de formation de l'Interfédé, commanditée à la FTU, Rapport de synthèse, février 2006.
[12] Enquête sur les pratiques de formation dans le secteur des EFT/OISP, juin 2012.

Le processus s'est déroulé en 4 étapes :

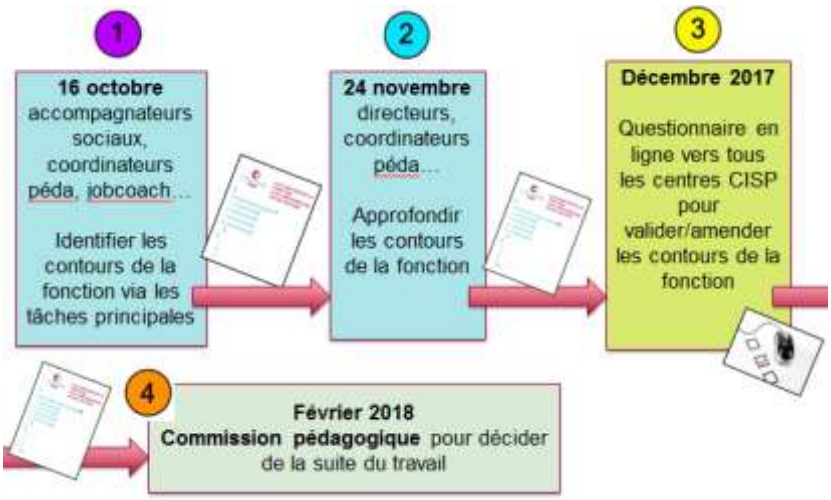

> Une rencontre avec les travailleurs exerçant la fonction d'accompagnateur social pour déterminer les activités-clés de la fonction.
> Une rencontre avec les directeurs et coordinateurs pédagogiques pour approfondir le travail réalisé par le groupe des travailleurs.
> Un questionnaire aux centres construit à partir des productions du groupe des travailleurs et des directions.
> Une note de travail qui reprend les résultats de cette démarche qui sera présentée en Commission pédagogique en 2018.

Sans présager des résultats des travaux, il ressort que les différentes tâches de l'accompagnement peuvent s'intégrer dans trois domaines : **l'accompagnement socioprofessionnel**, **l'accompagnement psychosocial, l'accompagnement pédagogique**. Ceux-ci sont pris en charge de manière variée dans les centres par une ou plusieurs personnes. Les fonctions des travailleurs chargés de l'accompagnement sont également variées : responsable du suivi psychosocial, responsable de filière, assistant social, agent de guidance ou d'orientation, accompagnateur à la formation… ce qui témoigne de la diversité des projets pédagogiques. Elle n'est nullement un frein à la définition d'un référentiel transversal au secteur pour ces fonctions.
Deux autres éléments caractérisent le travail d'accompagnement ; celui relié aux tâches de l'accompagnement administratif qui est transversal et de la « co-construction » de partenariats. Le terme co-construction est préféré à celui de partenariat, car ce travail ne se réalise pas seul, mais bien soit en collaboration avec l'équipe soit en collaboration avec le stagiaire.

Présenter le secteur aux nouveaux travailleurs

L'accueil de nouveaux travailleurs est un enjeu pour toute institution. Il l'est également pour un secteur professionnel. Depuis 2014, l'Interfédé propose un module d'accueil des nouveaux travailleurs. Une journée pour découvrir le secteur, ses missions, son histoire, sa structuration, le public des CISP et ses caractéristiques, mais aussi l'action de formation de l'Interfédé et les différents outils développés par les différents acteurs et qui vont permettre d'alimenter leurs pratiques de nouveau travailleur.
Un beau programme fort apprécié par les participants.

Accompagner pédagogiquement le dispositif de formation

L'équipe de la coordination pédagogique accompagne pédagogiquement toutes les actions de formation en assurant une préparation avec les intervenants, formateurs et animateurs, en participant aux présentations des participants et à l'établissement du contrat pédagogique pour chaque module de formation, en organisant des temps d'évaluation tout au long des modules de formation et en évaluant l'évaluation finale avec les intervenants.
Cet accompagnement est important, car il permet de faire des liens concrets avec les réalités sectorielles, mais également de jouer un rôle de tiers dans le processus de formation.
Dans cet esprit, des rencontres sont organisées régulièrement avec les opérateurs de formation et les intervenants dans le programme de formation.

Ces rencontres ont les fonctions suivantes :

- informer les opérateurs de formation des enjeux sectoriels et du plan d'action formation afin qu'ils aient une compréhension commune du cadre de leur intervention ;
- permettre une connaissance mutuelle et une articulation des modules de formation entre eux ;
- partager des pratiques ou échanger autour de thématiques telles que le transfert des acquis, le genre, la prise en compte de la dimension sociopolitique dans le programme de formation.

Certaines années, elles ont été remplacées par des invitations à des événements sectoriels tels que la présentation de la recherche-action sur la formation des formateurs ou des assemblées sectorielles. Ce fut également le cas cette année. Les opérateurs de formation étaient invités à participer au Salon CISP du 18 mai 2017 organisé par l'Interfédé.

Évaluer les acquis de la formation

Lors de la production des référentiels métier/formation du formateur en CISP, nous avons pointé les limites du référentiel d'évaluation que nous avons réalisé. Il nous semblait en effet que pour être cohérents avec nos options pédagogiques, les critères et les indicateurs de réussite aux épreuves devaient être construits avec les participants à la formation, les éléments décrits dans le référentiel d'évaluation ayant donc le statut de point de repère.

Le module de formation « Mon métier : formatrice, formateur en CISP » organisé par l'Interfédé met en œuvre principalement l'unité de formation « Construire et animer une action de formation ». Il aborde également des contenus des autres unités de formation du référentiel métier/formation du formateur en CISP produit par l'Interfédé. Il nous semblait donc évident que nous avions là l'opportunité de construire un dispositif d'évaluation des acquis qui s'appuie sur le référentiel et soit cohérent avec nos options pédagogiques.

C'est dans cet esprit qu'un processus d'évaluation des compétences acquises en formation a été initié au sein du module de formation. Il a pris la forme d'une question fil rouge identifiée au début de formation et travaillée tout au long de celle-ci. Au terme de la formation, les résultats de ce travail de réflexion sont présentés au groupe en formation en présence de membres du groupe de travail

pédagogique[13]. Ces derniers ont pu observer la qualité des présentations et la richesse des apprentissages.
Le groupe de travail pédagogique a formulé des recommandations afin de rendre visibles les savoirs collectifs construits en formation. Le dispositif d'évaluation sera amélioré en ce sens.

Développer des partenariats en matière de formation continuée

Les besoins en formation technique étant spécifiques à chaque filière de formation, il ne nous est pas possible de les organiser au niveau de l'Interfédé, c'est pourquoi nous développons des partenariats. C'est ainsi que les partenariats menés via le Fonds 4S permettent aux travailleurs du secteur (et de la CP 329 de manière générale) d'accéder aux formations proposées par le Cepegra[14], le Centre de compétences Tourisme et la Mission wallonne des secteurs verts. Nos formateurs peuvent également participer aux activités de l'IFP (Initiative de formation professionnelle de l'industrie alimentaire) et du centre de compétences Epicuris[15]. Les formations organisées pour les métiers de la petite enfance et de l'animation sont répertoriées dans le catalogue Formapef[16] auquel collabore notre Fonds sectoriel de formation. Nous regrettons toutefois de ne pouvoir accéder directement aux formations proposées par les centres de compétences du Forem qui sont de réelles ressources.
L'accès aux formations techniques n'est pas propre à notre secteur. Les opérateurs publics de formation rencontrent des difficultés similaires. Des contacts ont été établis à ce propos avec FormaForm.
Nos échanges avec FormaForm ont également porté sur l'orientation socioprofessionnelle. Un projet pilote porté en commun sera initié en 2018.

En 2017, nous avons également eu des contacts avec Georges Verstrappen concernant le dispositif Mecett (formation par le voyage) et François Georges à propos du certificat universitaire de mise en œuvre de formations utilisant efficacement les TIC en milieu associatif, Certica.

La mutualisation des pratiques déborde du territoire de la Wallonie puisque l'Interfédé est régulièrement sollicitée pour participer aux formations organisées par la FéBISP. En 2017, l'Interfédé a participé à la session de formation des travailleurs de l'ISP bruxellois portant sur « Éducation permanente et insertion socioprofessionnelle ».

5.1.2. Proposer chaque année une offre de formation pertinente aux travailleurs et aux équipes

Organiser un programme annuel de formation

L'Interfédé propose chaque année une offre de formation à destination des travailleuses et travailleurs du secteur. Elle comprend trois types d'actions : **le programme de formation, le soutien à la mise en place de formations sur mesure organisées directement par les centres ou par l'Interfédé, et la production d'outils ou d'événements soutenant le développement des compétences**.

Le programme de formation de l'Interfédé ne dit pas tout de l'investissement du secteur dans la formation continuée des travailleurs. Des formations ou des activités à caractère formatif sont également organisées dans les centres par exemple lors de mises au vert ou de journées de travail en équipe, lors de groupes de travail en fédération, à travers des formations liées à des projets spécifiques ou des initiatives développées par les plateformes sous régionales CISP ou les Instances Bassins… C'est ainsi que les membres de l'équipe de la coordination pédagogique ont présenté les actions de

[13] Le groupe de travail pédagogique est une instance opérationnelle composée des membres de la coordination pédagogique de l'Interfédé et d'un représentant par fédération.
[14] Centre de compétences de l'industrie graphique.
[15] Centre de compétences des métiers de bouche.
[16] Offre de formation commune à cinq fonds sectoriels dont le Fonds MAE (Secteur des milieux d'accueil d'enfants) et le Fonds 4S (Secteur socioculturel et sportif).

formation de l'Interfédé lors de rencontres avec plusieurs équipes de centres CISP et lors de rencontres de centres dans deux fédérations.

Le programme de formation

La brochure de présentation de l'offre de formation comprend les formations organisées directement par l'Interfédé, celles proposées par les centres de compétences ou les Fonds sectoriels de formation avec lesquels notre secteur (notamment via le Fonds 4S) a noué un partenariat, les formations organisées via les fédérations d'employeurs (CESSoC, Fesefa et Unipso) et les formations proposées par le Fonds 4S via un partenariat avec d'autres Fonds sectoriels non marchands (Formapef). Le programme de formation de l'Interfédé est organisé chaque année d'octobre à juin. Son contenu est décidé en commission pédagogique sur base d'une analyse des besoins des travailleurs et des équipes, et des moyens disponibles.

23 modules de formation se sont déroulés en 2017, répartis sur les programmations 2016-2017 et 2017-2018. 239 travailleurs y ont participé, soit plus de 10 % de l'ensemble des travailleurs du secteur dont 18 % de nouveaux travailleurs.

Modules de formation organisés en 2017 :

- Accompagner les stagiaires à développer leur pouvoir d'agir (2016-2017)
- Brevet "Sécurité de base" - VCA (2016-2017)
- Chouette, des stagiaires manifestent des résistances ! (2016-2017)
- CISP QUESAKO ? (2016-2017)
- Comment préparer l'après-formation et le suivi post-formation ? (2016-2017)
- Être secrétaire en CISP, aujourd'hui... (2016-2017)
- Formation Validation des compétences (2016-2017)
- Groupe de travail Parcs et jardins (2016-2017)
- Groupe de travail concernant la validation des compétences (2016-2017)
- La théorie des intelligences multiples au service de la formation des adultes (2016-2017)
- Matinale sur l'orientation (2016-2017)
- Mon métier : formatrice, formateur en ISP (2016-2017)
- Quels savoirs de base pour quel métier ? (2016-2017)
- Contours de la fonction d'accompagnateur social - Directeurs (2017-2018)
- Contours de la fonction d'accompagnateur social - Travailleurs (2017-2018)
- Exercer un mandat, et si j'osais ! (2017-2018)
- Groupe de travail concernant les filières de la construction (2017-2018)
- Le secteur de l'ISP : contours, enjeux et perspectives (2017-2018)
- Le statut du stagiaire en regard du droit du travail et de la Sécurité sociale (2017-2018)
- Les partenaires du secteur des CISP et leurs enjeux (2017-2018)
- Mener des entretiens de feedback constructifs ! (2017-2018)
- Mon métier : formateur, formatrice en ISP (2017-2018)
- Pratiques et outils pour un processus d'orientation de qualité dans les CISP (2017-2018)

Certains modules sont récurrents comme les formations Connaissance du secteur, Statut du stagiaire, Mon métier : formateur ou formatrice en CISP… D'autres sont proposés quelques années et puis font place à la nouveauté. Quelques nouveautés en 2017 : Groupe de travail sur la validation des compétences, Du bon usage de la grille générique des savoirs de base en situation professionnelle, Les intelligences multiples, Les partenaires du secteur CISP et leurs enjeux, Exercer un mandat… Ces modules sont animés par des opérateurs externes ou internes au secteur.

La question du transfert des compétences acquises en formation est transversale à nos pratiques de formation. Elle concerne évidemment, mais pas seulement, les démarches initiées en formation. C'est ainsi que nous veillons à ce que les processus de formation s'ancrent dans les pratiques concrètes des travailleurs via des approches comme le soutien à la mise en œuvre de projets concrets, l'immersion dans la pratique professionnelle (par exemple pour le module Formateur) ou la création de groupes de travail/formation qui débouchent sur des productions qui peuvent être mutualisées dans les équipes ou dans le secteur.

Une diversité de modalités de formation

Les formes et canaux d'apprentissages étant multiples et variés, nous restons attentifs à diversifier notre offre, afin de permettre au plus grand nombre de travailleurs de s'engager, s'ils le souhaitent, dans une démarche de formation continuée.

Outre les modules de formation, nous organisons chaque année des groupes de travail. Nous avons déjà présenté le groupe de travail Orientation, le groupe de travail Parcs et jardins et le groupe de travail Suivi post-formation (Mission 1).

Pour la deuxième édition du projet « Les Mijotés du secteur », sept centres se sont impliqués dans l'aventure, sept équipes constituées chacune d'un formateur et de 2 stagiaires. Le processus est resté le même. La **première étape** était de créer une recette en équipe autour d'un produit régional.
La deuxième étape : inviter dans ses locaux une équipe pour expliquer cette recette, donner les trucs et astuces pour la réaliser le jour J. Ce fut déjà une occasion de partager ses pratiques et son quotidien.
Et enfin **la troisième étape** : la clôture où toutes les équipes étaient réunies dans les cuisines du Cefor[17]. Elles ont démontré leur savoir-faire et présenté leur interprétation de la recette proposée. Pendant 2 heures, les équipes ont cuisiné côte à côte, en partageant leurs filons pour obtenir une mayonnaise bien ferme, ou pour lever les filets de truites sans en abimer la chair. Chacun à leur tour, les stagiaires ont expliqué leur plat devant l'ensemble des participants, tous plus raffinés les uns que les autres pour une dégustation haute en saveurs.
Cette deuxième édition des Mijotés du secteur s'est clôturée avec la volonté de poursuivre les échanges et de fonder une communauté de pratiques pour les formateurs Horeca. La troisième édition se profile déjà, avec l'objectif clair de créer une rencontre récurrente pour consolider les liens entre les travailleurs du secteur des CISP. Cette année, les apports pour les stagiaires se dessinent clairement lors de l'évaluation de l'événement : prise de conscience de son savoir-faire et de ses compétences, estime de soi et confiance en soi renforcées et moment privilégié avec son formateur, en toute confiance.
Un livre de recettes a été publié ainsi qu'un reportage photo de l'événement dans « Le livre de recettes des Mijotés du secteur n°2 » disponible en téléchargement sur le site de l'Interfédé : www.interfede.be

Les Matinales

Depuis quelques années déjà, nous organisons des rencontres d'une matinée autour d'un sujet que nous avons baptisé « Les Matinales ».
En mars 2017, nous avons organisé une Matinale autour de l'Orientation. Cette activité a réuni 43 personnes issues en majorité des centres CISP, mais également des partenaires. Cette matinée a débuté par la présentation des travaux du Groupe de travail Orientation : des fiches qui proposent une analyse d'outils d'orientation. Chaque participant a ensuite expérimenté un outil et a exprimé ses besoins en formation. La matinée s'est conclue par le lancement d'un nouveau Groupe de Travail.

[17] Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de Wallonie-Bruxelles Enseignement, situé à Namur.

Les participants

Les données qui suivent concernent uniquement la participation aux actions de formation organisées par l'Interfédé, que ce soit les modules de formation ou les formations sur mesure coordonnées par l'Interfédé.
Toutes les catégories professionnelles se forment à l'Interfédé. Néanmoins, les IPSP (intervenants psychosociaux pédagogiques[18]) et les directions restent surreprésentés et les formateurs sous-représentés (38 % des participants pour 52 % des travailleurs du secteur). Ce constat n'est pas neuf. Parmi les causes évoquées : la taille de la structure (les petites structures ont plus de difficultés à libérer leurs formateurs), les modalités de formation (les formateurs techniques sont moins friands de formations dans des salles de cours et préfèrent s'engager dans des groupes de travail qui associent formation et production de ressources pédagogiques), la pression économique (particulièrement pour les EFT), la perte d'heures de formation stagiaires lorsque le formateur participe à une formation en dehors de sa structure et qu'il ne peut être remplacé en interne… Afin d'augmenter la participation des formateurs, nous avons développé des modalités de formation qui répondent mieux à leurs attentes, par exemple des échanges de pratiques entre formateurs d'un même secteur d'activités. Nous travaillons également à l'élaboration de nouveaux partenariats avec des acteurs proposant des formations de recyclage technique.
Si 35 % des participants travaillent dans un CISP-EFT, ils sont 52 % à travailler dans un CISP-DéFI[19], le reste étant engagé dans une fédération ou à l'Interfédé ou dans un autre organisme qui a une mission d'insertion socioprofessionnelle (13 %).
Les travailleurs qui participent au programme de formation de l'Interfédé se forment à toutes les étapes de leur carrière : 18 % des participants ont au maximum un an d'ancienneté et 15 % ont plus de 16 ans d'ancienneté. Ce qui, y compris pour l'âge, correspond bien à la répartition des travailleurs dans le secteur.
En 2017, la représentation des femmes dans le programme de formation est supérieure de 14,5 % par rapport à la proportion des travailleuses dans le secteur. Les femmes restent donc surreprésentées dans les activités de formation.
Les formateurs représentent 38 % des participants. Les chargés de projets, intervenants sociopédagogiques et coordinateurs représentent 32 %, les directions 12 % et le personnel administratif 7 % ; les 11 % restant étant des personnes ayant des fonctions de conseiller en formation, de permanent de fédérations ou d'agent logistique.
Ces chiffres varient toutefois d'une année à l'autre, en fonction des activités qui sont proposées. Au total, ce sont 5.090 heures de formation qui ont été suivies à l'Interfédé par les travailleurs du secteur. En 2017, 62 journées de formation ont été organisées. Celles-ci sont équivalentes au nombre de journées des années précédentes. 55 travailleurs ont cependant participé à au moins 2 modules de formation, parmi lesquels on retrouve 10 hommes.

Apporter un soutien aux actions de formation des CISP

Participer à une action de formation à l'Interfédé ou ailleurs, reporter un chantier, « laisser ses stagiaires » n'est pas une démarche facile pour tous les travailleurs. Certains hésitent, préfèrent rester dans leur institution, n'apprécient pas de se retrouver « sur une chaise » toute une formation, ne veulent pas s'engager pour une longue période… Quatre directions de petites structures, toutes des EFT, rencontrant des difficultés similaires ont proposé à leur formateurs une action de formation privilégiant l'immersion en situation professionnelle et l'accompagnement. Leurs objectifs : susciter l'envie d'aller en formation, permettre de formaliser les compétences pédagogiques que possèdent déjà les formateurs et en acquérir de nouvelles.
L'Interfédé a participé au comité d'accompagnement de ce projet qui a réuni 12 formateurs. Ce dernier était composé des directions des centres participant à l'action, de Marina Mirkes (Interfédé) et

[18] Il s'agit de travailleurs exerçant des fonctions de coordinateur pédagogique, travailleur social, agent d'accueil, agent d'insertion, accompagnateur à la formation…
[19] DéFi pour Démarche formation insertion. Il s'agit des ex-centres OISP.

Véronique Dupont (ALEAP) pour le groupe de travail pédagogique, de Catherine Bardiau (Compétentia[20]) et René Beaulieu (formateur dans le dispositif). Sa réflexion s'est portée sur les facteurs qui soutiennent ou freinent la formation continuée des travailleurs et sur les éléments qui permettent de soutenir une politique de formation qui mobilise les équipes.
L'action est toujours en cours. Les résultats seront diffusés en 2018.

5.1.3. Piloter l'action de formation

Piloter l'action de formation, c'est également assurer un fonctionnement adapté et adéquat des instances et du staff pédagogique.

Le dispositif de formation continuée des travailleurs du secteur est piloté par une commission pédagogique réunissant un représentant pour chacune des fédérations, le secrétaire général et l'équipe de la coordination pédagogique de l'Interfédé. Elle est chargée de définir les orientations politiques et d'évaluer les actions de formation. Elle s'est réunie 3 fois en 2017. Elle a terminé ses travaux en décembre par l'adoption d'un plan d'action 2018-2020.

Le groupe de travail pédagogique est quant à lui un groupe de travail opérationnel, chargé de la mise en œuvre des orientations dégagées en commission pédagogique. Il est également composé de représentants des 5 fédérations et de l'équipe de la coordination pédagogique. Ses rencontres sont plus nombreuses puisqu'il s'est réuni 7 fois en 2017.

Enfin, l'équipe de la coordination pédagogique opérationnalise au quotidien les actions et en assure le suivi.

Le pilotage de l'action de formation suppose également la concertation et la coordination avec d'autres actions de la formation continuée des travailleurs et des adultes en général qui peut prendre la forme de partenariats (Mission wallonne des métiers verts, FormaForm, par exemple).

5.1.4. Communiquer à propos de l'offre de formation

Notre communication concernant la formation continuée des travailleurs se fait principalement via la brochure de formation éditée chaque année à la rentrée sociale, intégrée dans le trimestriel l'Essor, et diffusée à 1.500 exemplaires, le site internet de l'Interfédé et le blog (http://formations-eft-oisp.blogspot.be/) qui reprend des offres de formations et des ressources pédagogiques.

Depuis septembre 2016, une nouvelle rubrique a été intégrée dans le trimestriel l'Essor[21]. Elle porte le nom de **Trans'Formation**. Dans chaque numéro, quatre pages sont dédiées à la formation continuée des travailleurs. Des informations, des ressources, des points de vue, des analyses, des photographies, des infographies… illustrent les multiples facettes de la formation. Les sujets abordés en 2017 : les effets de la formation sur les travailleurs ; les journées sur chantier dans le module formateur ; la formation pour soutenir le métier ; les formes de la formation continuée des travailleurs ; l'après-formation et le suivi post-formation des stagiaires.

Depuis décembre 2015, **les Actus de la formation**, une lettre d'information mensuelle fait le point sur l'offre de formation de l'Interfédé, mais aussi sur les actualités du Consortium de la validation des compétences, du SFMQ, du Fonds 4S et donne des nouvelles des modules de formation en cours. Elle est adressée aux centres et aux participants du programme de formation.

[20] Competentia est un espace d'échange d'expériences et d'outils de gestion de compétences, à destination des organisations et des travailleur.euse.s du secteur non marchand belge francophone mis en œuvre par les Fonds sociaux MR-MRS, Fonds 4S, ISAJH, ASSS, ESS au sein de l'APEF. www.competentia.be
[21] L'Essor, troisième trimestre 2017, n° 77 pages

En septembre 2017, nous avons présenté, sur demande, le programme de formation dans certaines fédérations et dans quelques centres. Ces présentations ont permis d'élaborer plusieurs actions de formation spécifiques et surtout de connaître les besoins en formation des travailleurs.

5.2. Coordonner l'offre et les besoins de formation du personnel affecté dans le cadre du dispositif CEFO

L'offre de formation de l'Interfédé s'adresse à tous les travailleurs du secteur des CISP, en ce compris le personnel des fédérations et de l'Interfédé dont les travailleurs affectés dans le cadre du dispositif CEFO. Ceux-ci y participent régulièrement.

En 2017, des conseillers CEFO ont participé au groupe de travail Orientation et aux formations connaissance du secteur, statut du stagiaire et intelligences multiples.

Lors de l'engagement de nouveaux conseillers, un dispositif d'accueil est mis en place tant au niveau du siège central que du CEFO dans lequel le travailleur sera affecté. Il comprend une découverte du secteur, de l'Interfédé et de ses missions, une rencontre avec les travailleurs du siège central, une découverte du dispositif CEFO… La participation au module de formation « Connaissance du secteur » est également programmée, si possible dans la première année d'engagement.

Des entretiens annuels de fonctionnement permettent d'identifier les besoins en compétences et en formation individuels qui pourront être satisfaits via la participation aux formations propres à l'Interfédé, auprès d'opérateurs externes ou au sein du Forem. Ces entretiens de fonctionnement, organisés par la coordination du dispositif CEFO conformément à la Convention cadre CEFO, réunit une fois par an le gestionnaire CEFO, le.la conseiller.ère CEFO et le.la représentant.e de l'employeur partenaire au dispositif pour un temps d'échanges, de dialogue, de réflexion et d'écoute structuré pour questionner comment chacun vit au quotidien la relation au travail.

Via le comité de pilotage CEFO, l'Interfédé participe également à la réflexion et à la mise en œuvre d'une offre de formation interne aux CEFO. L'Interfédé soutient la participation de ses travailleurs à des activités (colloques, conférences, groupes de travail…) qui sont autant de temps de formation formelle ou informelle leur permettant un meilleur ancrage sectoriel et une formation continue sur les matières liées aux politiques d'emploi et de formation en Région wallonne.

Enfin, l'Interfédé peut, au besoin, organiser des modules de formation spécifiques pour les travailleurs de l'Interfédé.

Politique concertée de formation

Notre Fonds sectoriel de formation a mis en œuvre un nouveau plan d'action en 2017 qui couvre la période 2017-2020. Celui-ci encourage la mise en place d'une politique concertée de formation. Si aujourd'hui, l'existence d'une politique concertée de formation au sein de la structure n'est pas une condition pour accéder aux ressources du Fonds, il n'en sera pas de même à l'avenir notamment pour les structures disposant d'une représentation syndicale, ce qui est le cas pour l'Interfédé.

Un processus de réflexion a donc été entamé concernant la politique de formation interne à l'Interfédé. Le processus de concertation avec les travailleurs sera mis en œuvre en 2018.

MISSION 6 : Analyser l'évolution de l'offre de formation des centres et du public concerné

Analyses relatives aux stagiaires des CISP

Durant l'année 2017, les données relatives aux stagiaires des CISP ont été collectées et analysées pour les années 2015 et 2016. Menée depuis 2008, l'objectif général de la « radioscopie des stagiaires » est de fournir une analyse statistique détaillée de l'offre de formation proposée dans les CISP ainsi que du profil des bénéficiaires de cette offre de formation.

Plus spécifiquement, **le premier but** est de disposer de données chiffrées sur le nombre d'heures de formation dispensées au sein des CISP ainsi que sur le nombre de stagiaires qui ont suivi une formation dans un CISP (répartition en fonction des familles et des catégories de filières). La distribution des heures de formation et des stagiaires est aussi calculée par Bassin Enseignement qualifiant-Formation-Emploi (BEFE). À la demande de certaines plateformes CISP sous régionales, une présentation détaillée des réalités infrarégionales en termes d'offre de formation et de profil des stagiaires a été réalisée.

Le second but est de saisir les spécificités du public en formation CISP. Une analyse quantitative approfondie a donc été réalisée afin de dresser le profil socio-démographique des stagiaires (âge, sexe, niveau d'étude, nationalité, statut à l'entrée en formation, etc.). Les types et motifs de sorties de formation ont également été analysés.
L'Interfédé est ainsi en mesure de fournir au Gouvernement wallon ainsi qu'aux différents acteurs de la formation et de l'insertion des données objectives afin de mieux appréhender les évolutions du secteur CISP et d'éclairer leurs décisions. Il est important de noter que le rapport relatif à l'analyse de stagiaires de CISP dépasse une simple présentation de données chiffrées ; en effet, les analyses statistiques sont mises en perspective avec les informations disponibles sur le contexte socio-économique de la Région wallonne ainsi qu'avec les politiques régionales au niveau de l'emploi, de la formation et de l'accompagnement des chômeurs.

Répartition des stagiaires et des heures de formation réalisées en 2015 et 2016

	2015	2016
Nombre d'opérateurs CISP agréés	150	150
Nombre total de stagiaires	16.151	15.645
Stagiaires en EFT	4.535 (28,1 %)	4.253 (27,2 %)
Stagiaires en DéFI	11.616 (71,9 %)	11.392 (72,8 %)
Nombre total d'heures de formation réalisées	6.359.111	6.184.777
Heures de formation en EFT	2.555.305 (40.,2 %)	2.388.032 (38,6 %)
Heures de formation en DéFI	3.803.806 (59,8 %)	3.796.745 (61,4 %)

Analyses relatives aux travailleurs des CISP

Par ailleurs, l'Interfédé procède à la récolte et à l'analyse des données relatives aux travailleurs du secteur des CISP. En 2017, les données relatives aux travailleurs ont été récoltées et analysées pour l'année 2016. Menée depuis 2009, l'objectif du « petit cadastre des travailleurs » est d'avoir une vision détaillée de la répartition des travailleurs au sein des CISP ainsi que de leur profil socio-démographique. Par exemple, des analyses statistiques ont été menées pour connaître la répartition du nombre de travailleurs dans les structures DéFI et EFT, le nombre d'ETP pour le secteur CISP, la distribution des travailleurs selon leur âge, leur statut (ouvrier/employé), leur sexe, leur échelle barémique, leur ancienneté barémique, etc. Cette analyse est notamment utile dans le cadre de la négociation des accords du non marchand, elle permet de calculer l'impact financier des mesures qui seront prises et donc d'établir les montants à attribuer à chaque secteur et à chaque opérateur de formation. Par ailleurs, les analyses du petit cadastre aident à mieux saisir le profil des travailleurs du secteur CISP, ce qui permet d'alimenter les réflexions sur la politique de recrutement, d'emploi et de formation au sein des CISP.

Contribution au rapport analytique et prospectif 2015 des Instances Bassins Enseignement qualifiant – Formation – Emploi (IBEFE)

À la demande des Instances Bassins Enseignement qualifiant - Formation - Emploi, l'Interfédé a fourni des données relatives à l'offre de formation proposée dans les CISP ainsi qu'au profil des bénéficiaires de cette offre de formation pour l'année 2016. L'objectif du rapport analytique et prospectif des IBEFE est de rassembler dans un même document les informations détaillées disponibles sur l'ensemble de l'offre d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle de chacun des territoires, sur les personnes qui fréquentent ces dispositifs.

Par ailleurs, afin de contribuer à la mise en perspective et à la mise en cohérence des offres de formation des différents opérateurs, un travail de correspondance entre filières de formation CEDEFOP (utilisées par le secteur des CISP) et les codes ROME V3 a été entamé en collaboration avec l'IWEPS, et se poursuit actuellement.

Conférence-débat : « CISP, créateurs d'alternatives ; L'enquête Noir Jaune Blues interroge le secteur »

Créée en 2014, la Fondation « Ceci n'est pas une crise » a pour objectif de réfléchir sur le profond changement sociétal que nous traversons actuellement : les questions identitaires dominent de plus en plus l'espace public et créent ainsi un terreau dangereux pour nos démocraties et pour le vivre ensemble. L'idée est de mettre en perspective, de comprendre le bouleversement de nos valeurs et de nos identités afin de ne pas se laisser submerger par les émotions de peur, de victimisation et de rejet. C'est dans ce cadre qu'a été réalisée la grande enquête « Noir, jaune, blues ». Elle avait pour but de comprendre l'état de l'opinion publique belge afin de mettre en débat les idées, les préjugés et les réactions qui circulent.
Dans le cadre du Salon de la formation et de l'insertion socioprofessionnelle organisé le 18 mai 2017, le pôle analyses et études ainsi que le pôle pédagogique de l'Interfédé ont préparé et animé la conférence-débat intitulée « CISP, créateurs d'alternatives ». Celle-ci a été préparée lors d'une Matinale de l'Interfédé à laquelle ont participé les intervenants et l'animatrice de la conférence.

« L'enquête Noir, jaune, blues interroge le secteur ». Cette conférence-débat avait pour objectif d'échanger et de mener une réflexion à partir des résultats de l'enquête Noir Jaune Blues. L'Interfédé s'est intéressée à cette enquête, car elle met en lumière des évolutions sociétales qui correspondent souvent à la réalité que vivent les stagiaires des CISP. Les CISP sont créateurs de cohésion sociale et d'innovations, ils contribuent à apporter une réponse à la perte de repères dans la société. Par exemple, les CISP sont porteurs d'alternatives dans le domaine du maraîchage bio, de l'Horeca durable, de l'habitat alternatif, etc. De plus, les stagiaires des CISP sont acteurs de leur formation. Les centres contribuent à renforcer les valeurs collectives et citoyennes du stagiaire.

Mission 7 : Participer à l'élaboration de référentiels de formation dans le cadre des travaux menés par le SFMQ

L'Interfédé est le relais vers les CISP pour la participation aux **Commissions de production de référentiels de formation** (Coprofor) du Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ). Lors de la mise en production d'un nouveau métier, nous récoltons la documentation auprès des CISP lorsque le métier est proposé en formation, et la transmettons à la cellule exécutive du SFMQ.
Nous organisons la participation des travailleurs du secteur aux Coprofor. Nous avons amélioré le dispositif de suivi et d'accompagnement des travailleurs actifs au sein des Coprofor en créant si possible pour chaque participation un groupe de référence composé de travailleurs du secteur. Ce groupe est un point d'appui pour la participation à la Coprofor. Il peut relire les documents et émettre des avis et recommandations au représentant de notre secteur.

En 2017, des travailleurs du secteur ont participé aux Coprofor relatives aux métiers de valoriste et boulanger pâtissier qui ont été validés en 2017. Vu les changements internes au sein de la cellule exécutive du SFMQ, toutes les Coprofor pour lesquelles nous nous étions engagés ne se sont pas encore réunies en 2017 (employé administratif et agent call center par exemple).
Les travailleurs qui participent au Coprofor soulignent généralement la richesse des échanges. Cela leur permet également de découvrir les pratiques et les points d'attention des autres acteurs de l'enseignement et de la formation professionnelle et de faire découvrir les particularités de nos publics et de nos pratiques de formation.
Les productions du SFMQ sont communiquées au secteur via la lettre des Actus de la formation publiée chaque mois.

MISSION 8 : Coordonner et soutenir l'élaboration de référentiels de formation (hors SFMQ) et la conception des outils méthodologiques ou pédagogiques

Depuis 2012, l'Interfédé a produit de nombreux référentiels métiers/compétences pour les principales filières de formation professionnalisantes et pour l'orientation socioprofessionnelle. Ceux-ci ont été utilisés par les centres proposant ces filières lors de la rédaction des dossiers d'agrément. Le secteur étant, pour certains demandeurs d'emploi, un premier pas vers un secteur professionnel (et pas seulement un métier), un travail a également été réalisé pour identifier les compétences techniques transversales à plusieurs métiers d'un même secteur. Ce fut le cas pour le secteur de la construction et pour les métiers de services aux personnes.

Un travail d'appropriation de ces ressources se poursuit dans les équipes et à travers un accompagnement spécifique qui se fait notamment avec les fédérations partenaires (mission 1) partagé lors des rencontres du groupe de travail pédagogique. Ce travail d'appropriation prend du temps et pourrait, dans le futur, donner lieu à des échanges de pratiques et de ressources par secteur. Il est soutenu par un module de formation proposé dans le programme de formation continuée des travailleurs du secteur portant sur la mise en place de filières et de passerelles. Ce module se veut pratique et permet aux structures participantes d'agir concrètement sur leurs dispositifs de formation.

La mutualisation des ressources se fait également avec des institutions partenaires. Ainsi, la grille générique des savoirs de base en situation professionnelle a été présentée dans le cadre des travaux de l'instance bassin IBEFE de Mons en septembre 2017 sur les savoirs de base et les compétences transversales. Cette présentation a été complétée par les travaux menés dans la sous-régions entre plusieurs CISP concernant l'appropriation de cet outil par les équipes et la production d'outils didactiques à la filière concernée (dans ce cas, la vente).
C'est donc à partir des productions concrètes, des réflexions autour des pratiques d'évaluation, des réflexions autour de la mise en œuvre du projet pédagogique de la structure… que les travailleurs et les équipes s'approprient la démarche référentielle.
Le Groupe de travail parcs et jardins a par ailleurs produit des ressources pédagogiques en lien avec le référentiel de l'ouvrier semi-qualifié en parcs et jardins. Un processus proche pourrait être entamé en 2018 avec les formateurs de la filière construction. Une première rencontre, organisée en décembre 2017, a permis d'identifier leurs besoins et leur intérêt pour cette démarche.

MISSIONS TRANSVERSALES

1. Assurer la gestion de la communication interne et externe de l'Interfédé et du secteur CISP

Salon de la formation et de l'insertion socioprofessionnelle

Nous vous avons présenté les principaux objectifs et enjeux du Salon en pages 8 à 11. Le Salon CISP représentait un enjeu de communication majeur pour le secteur. Des outils de communication ont été créés spécifiquement pour cette journée, telles que les affiches annonçant l'événement, des bics et des sacs qui ont été offerts à l'accueil aux visiteurs et des chasubles arborant le logo CISP permettant aux visiteurs de reconnaître facilement l'équipe des organisateurs du Salon.
Un site internet a été créé spécialement pour l'événement afin d'y rassembler toutes les informations autour du Salon CISP.
D'autres outils créés pour le Salon ont été réalisés dans un objectif d'utilisation à plus long terme. C'est le cas des Rolls up et des beach flag CISP, des brochures de présentation du secteur et de la brochure Interfédé, de l'Essor spécial « Carte visite du secteur ».

La communication du Salon CISP en quelques chiffres

- 15.000 flyers
- 1050 affiches A3
- 250 affiches A2
- 3000 envois de l'invitation via mailing
- 2000 sacs
- 2000 bics
- 2000 programmes
- 2500 brochures CISP
- 8 Rolls up
- 2 Windbanners
- 1 site internet Salon
- 70 chasubles CISP
- …

La promotion du Salon s'est faite via de nombreux canaux : affiches, envoi d'une invitation à un fichier de 3000 adresses, promotion via les partenaires, les centres et les CEFO. Un communiqué de presse a été envoyé. L'information sur le Salon a été relayée sur plus d'une vingtaine de sites internet de

partenaires, mais aussi sur les réseaux sociaux tels que Facebook, LinkedIn et Twitter. Vers l'Avenir, Radio Contact, Agenda +… ont également relayé l'information.
Un sujet sur le secteur CISP (via un reportage Forma) et une présentation en plateau du Salon CISP a été réalisée par l'équipe de l'émission de la RTBF « On n'est pas des pigeons » et diffusée la veille de l'événement. Le jour J, Canal C est venu faire un reportage sur le Salon. En Marche et Antipode ont réalisé un article après le Salon.
Nous avons gardé une trace photographique du Salon par le biais de « reporters photographes » de l'Interfédé et des fédérations. Grâce à l'aimable collaboration du centre J'arrive, nous avons également une trace vidéo du Salon. Son équipe a filmé les pièces de théâtre, le débat Noir Jaune Blues et le Salon en général. Ils ont eu la gentillesse de réaliser de plus un petit teaser présent sur notre page Facebook.

Une identité et une image communes

Fin 2016, les logos Interfédé et CISP, base de la nouvelle identité sectorielle étaient créés.
En 2017, les efforts se sont concentrés sur la diffusion en interne et en externe de ces logos et cette identité.
De nombreux outils ont été créés afin de favoriser cette diffusion. Nous avons pu constater que plusieurs centres ont intégré le logo CISP dans leurs outils de communication au cours de l'année 2017.

Communiqués de presse

Deux communiqués de presse ont été envoyés en 2017.
Un premier en janvier 2017 : « Les EFT et les OISP s'appellent désormais CISP ! Les Centres d'insertion socioprofessionnelle sont régis par un nouveau décret. » Ce communiqué fut également l'objet de l'organisation d'une conférence de presse couverte par Canal C et Belga.
Le second communiqué concernait l'organisation du Salon de la formation et de l'insertion socioprofessionnelle envoyé en avril et en mai 2017.

Publications

Brochure CISP « Se former autrement »

Une brochure de présentation du secteur a été réalisée. Elle nous définit, précise le public à qui nous nous adressons, explique notre cadre méthodologique, nos trois catégories de filières et les trois dimensions du travail d'accompagnement. Imprimée à 2500 exemplaires, elle sera largement diffusée dans les plateformes et bien sûr lors du salon CISP.

Brochure Interfédé

Le triptyque de présentation de l'Interfédé a été réactualisé et relooké afin de l'adapter à la nouvelle identité visuelle de l'Interfédé et sectorielle. Il présente l'Interfédé et le secteur CISP en bref.

Les recettes des mijotés du secteur des CISP

Sept centres CISP à filière Horeca se sont retrouvés le 9 juin 2017 au Cefor à Namur pour la deuxième édition des Mijotés du secteur. L'objectif est de cuisiner ensemble, mais aussi, et surtout, de se rencontrer entre stagiaires, formateurs et staff de différents centres, échanger sur ses pratiques et découvrir d'autres savoir-faire. Un livre de recettes témoigne de cet échange de pratiques et propose les recettes réalisées lors de cette journée par les centres CISP participants.

Un reportage photo est réalisé lors de chaque édition des Mijotés afin de pouvoir valoriser le secteur dans notre communication. Ces images ont été publiées dans le livre de recettes bien sûr, mais aussi dans l'Essor, sur le site de l'Interfédé, sur la page Facebook de l'Interfédé et la page Facebook des Mijotés. Cette dernière a été créée en 2017. Elle compte 45 abonnés.

Réseaux sociaux : Facebook

En 2017, un effort a été fait pour développer la présence du secteur sur les réseaux sociaux. Nous avons choisi de commencer par Facebook. Notre page Facebook « Conjuguons nos talents » a été renommée en page Interfédé des CISP : https://www.facebook.com/InterfedeCISP/

Elle comptait **145** abonnés en février 2017. Un an plus tard, en février 2018, la page a doublé ses scores avec **302 abonnés**.

L'ESSOR

L'ESSOR est la revue trimestrielle du secteur. Elle a pour objectif de communiquer, mettre en valeur et de partager les actions du secteur. Elle permet d'entamer des réflexions sur des sujets qui préoccupent le secteur. Il a le désir de donner également la parole à des contributeurs externes afin d'apporter leur expertise/regard sur des thématiques spécifiques et/ou communes.
En 2017, L'ESSOR a fait peau neuve grâce à une nouvelle maquette et une nouvelle mise en page en lien avec la nouvelle identité graphique sectorielle. Cette maquette a été réalisée par Olagil.
Imprimée à 1.200 exemplaires, elle paraît quatre fois par an.
Thèmes 2017 :

- **Numéro 79**, 1er trimestre 2017 *: Carte de visite du secteur*
- **Numéro 80**, 2ème trimestre 2017 *: Les CISP acteurs de développement local*
- **Numéro 81**, 3ème trimestre 2017 *: Le programme de formation 2017-2018*
- **Numéro 82**, 4ème trimestre 2017 *: Nouvelles technologies : gadget ou vecteur pédagogique en ISP ?*

www.interfede.be

Le site internet de l'Interfédé sert de lien avec les fédérations et les travailleurs du secteur des CISP. Il présente le travail de l'Interfédé, sa charte et ses missions. Il reprend la liste actualisée des centres de formation agréés et présente le secteur de l'insertion socioprofessionnelle. Le volet formation de l'Interfédé y est aussi développé. On y retrouve la plupart des publications de l'Interfédé en version téléchargeable. C'est aussi un espace de suivi de l'actualité.

Les actus de la formation

Les Actus de la formation, réalisées par la coordination pédagogique, est une lettre d'information mensuelle qui fait le point sur l'offre de formation de l'Interfédé, mais aussi sur les actualités autour de la formation, du Consortium de la validation des compétences, du SFMQ, du Fonds 4S...
En 2017, 12 « Actus de la formation » ont été envoyées aux centres.

Le programme de formation

À destination des travailleurs du secteur des CISP, ce programme présente l'offre de formation de l'Interfédé de septembre 2016 à juin 2017. Diffusé à 1.500 exemplaires, il présente en détail les modules de formation disponibles à l'Interfédé, mais aussi les offres de formations de nos partenaires. Le programme de formation est désormais intégré dans le programme de parution de l'Essor.

Le lien visuel et graphique de tous ces outils de communication de l'Interfédé et du secteur permet de créer une cohérence qui favorise la reconnaissance et l'identification du secteur CISP.

La professionnalisation des outils de communication du secteur CISP permet également de donner une image professionnelle de notre action, mais aussi créative.

GT Communication

Le groupe de travail Communication mis en place en 2014, s'est réuni à neuf reprises en 2017. Ce groupe de travail a pris une importance grandissante au fil des années et est aujourd'hui un acteur clé de la communication sectorielle des CISP.

2. Représenter le secteur dans les instances de concertation sociale

La concertation sociale

La concertation sociale occupe une place non négligeable dans l'ensemble des mandats dont est chargée l'Interfédé, en raison non seulement de l'importance du dialogue entre les représentants des employeurs et les représentants des travailleurs, mais aussi parce que l'appartenance à la sous-commission paritaire 329.02, comptant 15 sous-secteurs différents, impose d'organiser de nombreuses réunions pour construire des positionnements cohérents.

En 2017, la participation du Secrétaire général aux diverses réunions de la concertation (Fesefa et CESSoC) a représenté au total une vingtaine de réunions dont une partie significative a porté sur :

- la nouvelle loi sur les asbl ;
- les accords du non marchand ;
- les enjeux, points de vigilance, premières propositions de positionnement, suite aux informations sur la réforme du dispositif APE. Cette réforme s'inscrit dans la vaste réforme des aides à l'emploi en Région wallonne et a fait l'objet de nombreuses réunions de groupes de travail tant à la CESSoC qu'à l'UNIPSO (Confédération wallonne du secteur non marchand privé).

Le Fonds Maribel social

En 2017, outre les habituels points de gestion relatifs aux relations avec les employeurs traités par le comité de gestion restreint (en moyenne une réunion par mois), le comité de gestion plénier du Fonds Maribel a traité des points suivants :

- analyse des nouvelles modalités (très obscures…) de contrôle du volume de l'emploi décrétées par le nouvel A.R. ;
- préparation et organisation des séances d'information à destination des employeurs sur les dispositifs Maribel en collaboration avec les quatre autres Fonds Maribel coordonnés au sein de l'APEF ;
- présentation et examen de l'enquête Qualité réalisée auprès des employeurs relevant de chacun des Fonds. Cette enquête a révélé un taux de satisfaction élevé pour le Fonds Maribel de la CP 329.02 ;
- révision du R.O.I. du Fonds à la demande du commissaire du gouvernement ;
- analyse de l'évolution des dotations à venir et décision d'augmenter le plafond des subventions accordées aux employeurs de 37.379 €/ETP en 2017 à 38.126 €/ETP en 2018.

Le Fonds 4S

Le Fonds 4S est le Fonds sectoriel de formation des travailleurs de la CP329.02. Il soutient des actions de formation et d'accompagnement d'équipes via différentes actions. Intégré au sein de l'APEF, il diffuse une offre de formation commune à d'autres Fonds via le catalogue Formapef.
Il est alimenté par des cotisations patronales sectorielles de 0,20 % prélevées par l'ONSS pour financer les actions de formation (cotisation « groupes à risques » et « effort supplémentaire de formation »). Une cotisation complémentaire est prélevée pour soutenir partiellement les employeurs dans la mise en œuvre de l'Outplacement.

L'Interfédé siège au Comité de gestion du Fonds 4S via un mandat de la FESEFA au sein de la CESSoC. **Le nouveau plan d'action** a été mis en œuvre dès février 2017. La coordination pédagogique a participé à sa diffusion auprès des structures de la CP329.02 en général et des centres CISP en particulier via notamment des participations à des instances au sein des fédérations et des rencontres directes avec les CISP.

Pour compte du Comité de gestion, la représentante de l'Interfédé participe au comité ad hoc chargé d'assurer le suivi et le développement de Competencia[22]. En 2017, nous avons travaillé au relooking du site internet. Un nouveau projet est également en cours à destination des travailleurs et des demandeurs d'emploi pourtant sur le parcours professionnel : de la recherche d'emploi à la fin de carrière qui se concrétisera également à travers un site internet. Celui-ci est en cours de construction. Par le biais du soutien financier du Fonds, l'Interfédé complète son offre de formation à destination des travailleurs des centres CISP, des fédérations et de l'Interfédé elle-même.

Par le biais du Fonds, le secteur a également bénéficié du soutien de la « Convention-cadre de collaboration en matière de formation et d'insertion professionnelle et d'enseignement pour le secteur non marchand » signée entre la Région wallonne et l'APEF-FéBI notamment pour l'organisation de la seconde édition des Mijotés du secteur, l'accompagnement de groupes de travail pour l'orientation et la validation des compétences, l'édition d'outils pédagogiques réalisés par le GT parcs et jardins et l'accompagnement d'une démarche interne au secteur visant à clarifier les contours de la fonction d'accompagnateur social en CISP.

[22] Competentia est un espace d'échange d'informations, d'expériences et d'outils de développement de compétences à destination des organisations et des travailleurs du secteur non marchand belge francophone. Il se décline à travers un site collaboratif, un service-conseil, des ateliers et un relais vers les Fonds sectoriels : www.competentia.be

Le personnel de l'Interfédé

L'équipe est composée de 34 personnes (au 31/12/2017) : 22 conseillers en formation (CEFO) et 11 travailleurs au siège de l'Interfédé.

Les conseiller-e-s en formation CEFO

	Conseiller-e-s
Arlon	LECERF Corinne
Charleroi	LEJEUNE Christelle PACIFICO Ana WAIRY Sandy
Huy	ANTOINE Carine
La Louvière	FONTAINE Carine KESTEMONT Philippe LACROIX Marjorie
Liège	COUEZ Bénédicte LEROY Jocelyne MICHIELS Marianne WERY Patrick
Marche	LOMBARD Patrice
Mons	VANCAUWENBERGHE Isabelle VAN CAMPE Ingrid
Namur	CALAY Gilles MUZZARELLI Fabian GIULIANI Catherine depuis le 14/09/2016
Nivelles	HEUCHON Bernard STAVEAUX Annick
Tournai	BEGHIN Anne
Verviers	BERNES Christian

L'équipe du siège

Travailleurs-ses	Fonction
CLAUS Raphaël	Adjoint à la coordinatrice pédagogique
DE BRIEY Yannick	Coordinateur réseau
GERARD Juan	Agent d'entretien
KINET Véronique	Secrétaire de direction, Secrétaire de rédaction de l'Essor, Coordinatrice CEFO
MATHIEU Anaïs	Adjointe à la coordination pédagogique
MIKOLAJCZAK Éric	Secrétaire général
MIRKES Marina	Coordinatrice pédagogique
NIKOLIC Louise	Chargé d'études depuis le 13/11/2017
PIERONT Nathalie	Assistante administrative
ROBERT Françoise	Chargée de communication
VANGELDER Geneviève	Responsable administrative et financière

L'Assemblée générale et le conseil d'administration de l'Interfédé

L'Assemblée générale de l'Interfédé est composée :

- des membres personnes morales (les fédérations) : ACFI, AID, ALEAP, CAIPS et Lire & Ecrire en Wallonie,
- et du membre personne physique (le Secrétaire général).

Le Conseil d'administration est composé (au 31/12/2017) des 5 fédérations :

Fédérations	Représentants-es
ACFI	Daniel THERASSE Morgane EEMAN
AID	Joël GILLAUX Éric ALBERTUCCIO
ALEAP	Ann PAQUET Dan WENDORF
CAIPS	Étienne LEROY Jean-Luc VRANCKEN
Lire et Écrire en Wallonie	Hugues HENRY Anne-Hélène LULLING

Le Conseil d'administration s'est réuni 11 fois au cours de l'année 2017 et 11 fois en Bureau du CA.

Anne-Hélène LULLING (Fédération LEW) a assuré la fonction de Présidente de l'Interfédé pour l'année 2017.

Daniel THERASSE (Fédération ACFI) a assuré la fonction de Vice-Président de l'Interfédé pour l'année 2017.

Les représentants-es des Plateformes CISP et des Bassins EFE

Les représentants-es EFT/OISP assurent l'animation des plateformes et représentent les opérateurs sous-régionaux dans les Commissions consultatives sous-régionales.

En 2017, ils-elles étaient au nombre de 24 (liste au 31/12/2017).

Plateformes CISP	Représentants-es	Bassins EFE	Représentants-es
Brabant wallon	Isabelle VANHUFFELEN Véronique HERRENT	**Brabant wallon**	Isabelle VANHUFFELEN Véronique HERRENT
Namur	Sophie LINSMEAU Marie HERMANS	**Namur**	Sophie LINSMEAU Marie HERMANS
Huy	Albert DELIEGE Stéphanie CLOSE	**Huy-Waremme**	Albert DELIEGE Stéphanie CLOSE
Liège	Frédéric ANDRIEN Josette PONCELET Bruno SCHNEIDER	**Liège**	Frédéric ANDRIEN Josette PONCELET
Verviers	Françoise DEFRAITURE Véronique WILMART	**Verviers**	Françoise DEFRAITURE Véronique WILMART
Luxembourg	Anne MERNIER Rita STILMANT	**Luxembourg**	Anne MERNIER Rita STILMANT
WAPI	Valérie BROOMS Dominique VAN HORKE	**Wallonie Picarde**	Julien BAUWENS Jacky QUINTART
Charleroi	Joëlle VAN GASSE Dominique BRICOULT	**Hainaut Sud**	Joëlle VAN GASSE Nathanaëlle BERGER
Mons	Anna-Maria TOSCANO Florence BOTTRIAUX	**Hainaut Centre**	Anne DE JONGHE Florence BOTTRIAUX
La Louvière	Anne DE JONGHE Isabelle DELERS		

Quatre réunions avec les représentants-es des plateformes et de Bassins ont eu lieu au siège de l'Interfédé en 2017 en présence des administrateurs de l'Interfédé.
Une assemblée générale thématique rassemblant les représentants-es des plateformes et les membres du CA de l'Interfédé a également été organisée en 2017.

Rue Marie-Henriette, 19-21
B-5000 Namur

Tél. : 081/74 32 00

secretariat@interfede.be

www.interfede.be

Éditeur responsable : Anne-Hélène Lulling